

Évaluation externe des programmes menés par le Fonds au profit des victimes dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo



Vers une approche pour les interventions à venir

Novembre 2013

Jennifer McCleary-Sills et Stella Mukasa (2013) *Évaluation externe des programmes menés par le Fonds au profit des victimes dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo : Vers une approche pour les interventions à venir* (novembre 2013), Centre international de recherche sur les femmes (ICRW).

Droits d'auteur © 2013. Tous droits réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés, sans l'accord préalable du Fonds au profit des victimes (trust.fund@icc-cpi.int).

Pour de plus amples informations :

Fonds au profit des victimes

Cour pénale internationale

Maanweg 174

2516 AB La Haye

Pays-Bas

<http://www.trustfundforvictims.org>

Photo de la page de couverture : des bénéficiaires du Fonds à Gulu (Ouganda). Photo de Marita Nadalutti/Fonds.



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	4
Sigles et acronymes	5
Sommaire	6
Aperçu	10
Historique des programmes du Fonds	10
Buts et objectifs de l'évaluation externe	15
Contexte des programmes du Fonds	16
Nord de l'Ouganda	17
République démocratique du Congo (RDC)	19
Méthodologie	21
Questions clés à aborder	22
Collecte de données et analyse	22
Limites	23
Résultats	25
Réhabilitation physique	25
Aperçu des activités de réhabilitation physique	26
Facteurs à l'origine du succès des activités de réhabilitation physique	27
Facteurs limitant le succès des activités de réhabilitation physique	29
Options stratégiques visant à améliorer les activités de réhabilitation physique	29
Réhabilitation psychologique	30
Aperçu des activités de réhabilitation psychologique	30
Facteurs à l'origine du succès des activités de réhabilitation psychologique	31
Facteurs limitant le succès des activités de réhabilitation psychologique	33
Options stratégiques visant à améliorer les activités de réhabilitation psychologique	33
Soutien matériel	34
Aperçu des activités de soutien matériel	34
Facteurs à l'origine du succès des activités de soutien matériel	35
Facteurs limitant le succès des activités de soutien matériel	39

Options stratégiques visant à améliorer les activités de soutien matériel	40
Thèmes transversaux	40
Favoriser la réconciliation communautaire et l'acceptation ; et reconstituer les réseaux de protection communautaires	41
Tenir compte de la dimension sexospécifique pour traiter de l'incidence des violences sexistes et autres violences sexuelles	43
Violences sexuelles et sexistes	43
Impact environnemental	46
Dispositions institutionnelles, coordination et mécanismes de suivi et d'évaluation	47
Dispositions et coordination institutionnelles	47
Suivi, évaluation et établissement de rapports	48
Recommandations et conclusion	49
Recommandations concernant les programmes du Fonds	49
Recommandations concernant les dispositions institutionnelles, la coordination et les mécanismes de suivi et d'évaluation	51
Conclusion	53
Annexes	55
Annexe 1 : Cahier des charges	55
Annexe 2 : Domaines pris en compte aux fins de l'évaluation	57
Annexe 3 : Évaluation des projets d'assistance menés par le Fonds en RDC et au nord de l'Ouganda	58
Annexe 4 : Liste exhaustive des projets d'assistance du Fonds	67
Annexe 5 : Cadre des programmes du Fonds	70

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier celles et ceux qui ont rendu possible ce rapport et cette évaluation. Nous adressons nos sincères remerciements aux plus de 750 victimes survivantes, participants aux programmes et partenaires d'exécution qui ont pris part à cette évaluation des activités menées sur le terrain. Nous saluons également les efforts qu'ont déployés sans relâche les évaluateurs sur place, Eric Ochen et Fiona Alenyo (Ouganda), et Paul Ramazani (RDC), ainsi que leur contribution essentielle.

Nous sommes reconnaissantes à l'équipe chargée des programmes du Fonds pour l'engagement et l'énergie qu'elle a mobilisés pour planifier et accompagner les activités d'évaluation : Scott Bartell et Aude Le Goff à Kampala, ainsi que Bertin Bishikwabo et Richard Budju à Bunia. Un tel travail de terrain n'aurait pu être mené à bien en toute sécurité sans l'appui logistique des équipes de la CPI chargées de la sécurité sur le terrain dans les deux pays de situation concernés.

Nous remercions également l'équipe du Fonds en poste à La Haye, qui nous a offert de précieux conseils et commentaires tout au long du processus d'évaluation. Nous exprimons notre gratitude à Pieter de Baan, Directeur exécutif, pour avoir partagé avec nous son point de vue concernant les programmes du Fonds et ses futures orientations.

Kristin Kalla, fonctionnaire hors classe chargée des programmes, nous a fourni des informations inestimables sur les programmes du Fonds et a apporté une contribution continue à l'évaluation, au rapport et à l'élaboration. Judicael Elidje, ancien conseiller chargé du suivi et de l'évaluation, a participé à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation et à la sélection des sites.

Nous adressons également nos remerciements à Marita Nadalutti, assistante chargée des programmes du Fonds, pour ses photos, et à Gaëlle Van Der Meerendonk, assistante exécutive du Fonds, qui s'est occupée de l'impression et de la traduction en français du présent rapport.

Nous remercions tout particulièrement l'Unité des voyages, la Section des opérations hors siège et la Section de la sécurité de la CPI de s'être chargées des aspects administratifs et logistiques ayant trait à cette évaluation.

Nos remerciements s'adressent également aux fonctionnaires de la CPI qui ont pris le temps de s'entretenir avec les évaluateurs au sujet des programmes du Fonds : Silke Studzinsky, conseillère juridique auprès du Fonds ; Paolina Massidda, conseil principal (Bureau du conseil public pour les victimes) et Dmytro Suprun, conseil (Bureau du conseil public pour les victimes) ; Caroline Maurel, fonctionnaire chargée de la sensibilisation (Section de l'information et de la documentation) ; et Fiona McKay, chef de la Section de la participation des victimes et des réparations.

Enfin, les auteurs sont reconnaissants à leurs collègues du Centre international de recherche sur les femmes, Zayid Douglas, adjoint chargé des programmes, et Kirsty Sievwright, assistante chargée des programmes, d'avoir participé à la gestion de cette évaluation et à la production du présent rapport.



*Un bénéficiaire du
Fonds à Mahagi,
RDC.*

*Photo de
J. McCleary-
Sills/ICRW.*

SIGLES ET ACRONYMES

ACIAR	Appui à la communication interculturelle et à l'autopromotion rurale
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre
AGR	activités génératrices de revenus
ALT	<i>Action for Living Together</i>
AMAB	Association de Mamans Anti-Bwaki
ARS	Armée de résistance du Seigneur
AVSI	<i>Association of Volunteers in International Service</i>
AYINET	<i>African Youth Initiative Network</i>
CCVS	<i>Centre for Children in Vulnerable Situations</i>
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
COOPI	Coopération internationale
CPI	Cour pénale internationale
CRS	<i>Catholic Relief Services</i>
CVT	Centre pour les victimes de la torture
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DNU	<i>Diocese of Northern Uganda</i>
EAFGA	enfants associés aux forces et groupes armés
FAZ	Forces armées zaïroises
FORAL	<i>Foundation Rama Levina</i>
FPR	Front patriotique rwandais
GROW	<i>Gulu Regional Orthopaedic Workshop</i>
ICRW	Centre international de recherche sur les femmes (<i>International Center for Research on Women</i>)
KAF	Kataliko Actions pour l'Afrique
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MUSO	Mutuelle de Solidarité
NECPA	<i>Northeast Chilli Producers Association</i> (Association des producteurs de piment du nord-est)
ONG	organisation non gouvernementale
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RHA	Réseau Haki na Amani
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	virus de l'immunodéficience humaine

SOMMAIRE

Aperçu

Créé en 2002 en application du Statut de Rome, le Fonds au profit des victimes (« le Fonds ») est le premier en son genre à s'inscrire dans la dynamique mondiale visant à mettre fin à l'impunité et à promouvoir la justice. La mission du Fonds est d'appuyer des programmes destinés à prendre en charge les préjudices découlant des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») en aidant les victimes à retrouver une existence digne et à prendre part à la vie de leur communauté. Pour y parvenir, le Fonds est investi d'un double mandat : 1) exécuter les ordonnances de réparation rendues par la Cour contre une personne reconnue coupable, et 2) utiliser d'autres ressources au profit des victimes visées par les dispositions de l'article 79 du Statut de Rome.

En 2012, le Fonds a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de faire évaluer les programmes qu'il mène actuellement dans le nord de l'Ouganda et l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Les objectifs de cette évaluation étaient les suivants :

- Déterminer l'importance et évaluer l'impact des programmes ;
- Identifier les domaines dans lesquels les programmes pourraient être renforcés et améliorés ;
- Formuler des recommandations fondées sur des données probantes en vue d'aider à concevoir le prochain Plan stratégique du Fonds et à finaliser les stratégies sous-tendant les programmes dans chaque pays.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le Fonds a engagé le Centre international de recherche sur les femmes pour mener une évaluation indépendante. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation en question. La première partie offre un aperçu des programmes du Fonds et des objectifs de cette évaluation externe. La deuxième partie fournit des renseignements de caractère général sur les conflits dans le nord de l'Ouganda et en RDC. Dans la troisième partie, nous passons en revue la méthodologie utilisée pour réaliser cette évaluation. La quatrième partie présente les résultats de l'évaluation pour chacune des trois formes d'assistance relevant d'un cadre juridique établi (*réhabilitation physique, réhabilitation psychologique et soutien matériel*), ainsi que par thèmes transversaux. Enfin, dans la cinquième partie, nous formulons des recommandations générales afin de guider la prochaine phase d'investissement du Fonds dans les programmes qu'il mène au titre de son mandat d'assistance dans ces deux pays.

Méthodologie

Aux fins de la présente évaluation, le Centre international de recherche sur les femmes a élaboré une approche de méthodes mixtes faisant appel à des activités participatives de suivi et d'évaluation, à des entretiens approfondis et à second examen des données et documents disponibles. Lors du travail sur le terrain effectué dans les deux pays, plus de 750 personnes ont pris part à des activités participatives de suivi et d'évaluation ou à des entretiens approfondis. Il s'agissait notamment de victimes survivantes, d'autres bénéficiaires des programmes, de partenaires d'exécution et de représentants d'institutions gouvernementales.

Résultats

Les résultats sont présentés par forme d'assistance fournie (*réhabilitation physique, réhabilitation psychologique et soutien matériel*) et en fonction des thèmes transversaux définis par le Fonds (*réconciliation communautaire, intégration de la dimension sexospécifique et impact sur l'environnement*). Les partenaires du Fonds disent avoir atteint plus de 100 000 victimes au travers de ces trois formes d'assistance. Quel que soit le pays de situation ou le partenaire d'exécution, l'évaluation a révélé que les activités de réhabilitation physique menées dans le cadre des programmes offrent aux victimes survivantes un niveau élevé de guérison physique. Cette réhabilitation favorise la réintégration des victimes dans leur communauté, en ce qu'elle leur permet de vivre aussi normalement que possible et de participer aux activités communautaires quotidiennes.

Au rang des changements les plus importants dont ont fait part les victimes figure la capacité de retrouver une existence normale, de faire des projets d'avenir, de retourner à l'école, de retrouver un travail, de recouvrer la confiance nécessaire pour prendre part aux rassemblements communautaires et de regagner une indépendance sociale et une autonomie. L'évaluation a également montré que les activités mettant en jeu cette forme d'assistance sont extrêmement bien adaptées aux besoins des victimes et au contexte dans lequel le programme en question est mené.

Les activités destinées à favoriser la réhabilitation psychologique sont également d'une très grande efficacité, puisqu'elles mêlent méthodes individuelles, de groupe et communautaires. L'évaluation a décelé d'importants signes indiquant que ces acquis étaient durables et à même d'avoir une incidence considérable à long terme. Parmi les plus importantes améliorations que ce soutien psychosocial a apportées, les victimes ont dit qu'elles avaient désormais une perception plus positive de la vie, et certaines ont retrouvé la confiance nécessaire pour prendre à nouveau part aux activités de leur communauté. Nombre d'entre elles ont déclaré être mieux à même de gérer leurs problèmes grâce à la cohésion sociale et à un plus grand sentiment de confiance en elles.

Dans l'ensemble, les partenaires du Fonds ont atteint ou dépassé leurs objectifs en matière de soutien matériel, comme en témoigne le nombre de victimes participant à des groupes d'épargne communautaire ou ayant suivi des formations professionnelles ou des programmes d'alphabétisation. Quel que soit l'endroit où s'est déroulé le programme, les activités visant à apporter un soutien matériel ont clairement prouvé qu'elles avaient reconnu l'importance de moyens de subsistance bien réels pour les victimes et leur famille. Parmi les principales réalisations, on compte des formations professionnelles en groupe (auxquelles ont participé de nombreux étudiants en même temps), la création de groupes d'épargne et de crédit (dont les coûts initiaux ont été moindres pour les partenaires et qui sont rapidement devenus indépendants), et un taux de remboursement élevé pour la plupart des initiatives de microcrédits. Les participants, hommes et femmes, ont indiqué que le plus grand changement avait été la possibilité d'emprunter, d'économiser, d'investir, de s'acquitter des frais de scolarité et de payer des soins médicaux d'urgence. Les personnes interrogées ont dit que ces avantages économiques avaient également grandement contribué à l'amélioration de leur santé mentale et de leur sentiment de sécurité.

S'agissant des thèmes transversaux, l'évaluation a mis en lumière les réalisations majeures suivantes : 1) pour ce qui est de la réconciliation communautaire, l'évaluation a constaté des résultats très prometteurs en termes d'unité, de solidarité et de cohabitation pacifique, et ce, en raison de la volonté puissante et inhérente des membres des communautés concernées ; 2) le renforcement de la capacité à intégrer la dimension sexospécifique a été déterminant pour le développement institutionnel des partenaires

d'exécution du Fonds ; 3) au niveau individuel, les victimes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes ont dit que l'assistance reçue les avait aidées à arrêter de se blâmer pour les crimes subis et à se considérer à nouveau comme de « vraies femmes », tandis que nombre d'autres ont également indiqué que la possibilité de retravailler et d'être actives économiquement constituait le principal facteur déclencheur de leur nouvelle bonne santé mentale ; et 4) le Fonds a encouragé ses partenaires d'exécution à mener des évaluations de l'impact environnemental de leurs interventions. Des activités spécifiques destinées à répondre aux préoccupations environnementales ont consisté à offrir une formation en matière d'agriculture et d'élevage aux bénéficiaires et à leur fournir des parcelles à cette fin.

Domaines clés ayant contribué à ces réussites

Si plusieurs facteurs ont contribué au succès des nombreuses interventions financées par le Fonds visant à apporter une assistance, l'évaluation met en lumière cinq facteurs clés que l'on retrouve dans les deux pays de situation et dans tous les contextes des programmes : 1) une théorie correctement mise en pratique ; 2) une démarche intégrée en vue de favoriser une approche holistique des problèmes ; 3) une participation de la communauté pour identifier les victimes pouvant bénéficier d'un soutien ; 4) un accent mis sur le renforcement des capacités et des institutions ; et 5) un recours aux ressources communautaires et une promotion de l'appropriation au niveau local.

Recommandations

Malgré les nombreux acquis dégagés par les programmes, l'évaluation a également révélé certains éléments qui limitent la réussite des interventions dans chacun des trois domaines d'assistance. Afin de remédier à ces lacunes, le Centre international de recherche sur les femmes présente un ensemble de recommandations concernant les programmes du Fonds ainsi que les dispositions et la coordination institutionnelles. Ces recommandations clés sont les suivantes : 1) favoriser la participation des membres de la communauté et des victimes bénéficiaires à la conception et au suivi des programmes ; 2) instaurer un cadre normalisé de suivi et d'évaluation au niveau des projets ; 3) commander une étude de recherche structurée sur les modèles de programme ; 4) envisager la possibilité d'introduire un système de financement pluriannuel ; 5) mettre en place un système d'information de gestion ; 6) examiner la possibilité d'avoir des structures de gestion sur place ; et 7) rationaliser les efforts en matière de communication afin de mieux faire connaître le Fonds au niveau local.

Cette évaluation atteste des grands progrès accomplis par les projets soutenus par le Fonds au nom de l'assistance aux victimes relevant de la compétence de la CPI. Alors que le Fonds s'apprête à mettre en œuvre son nouveau Plan stratégique, il conviendra de faire une place de choix aux données concernant l'impact de ces projets, d'évaluer et de reproduire les modèles efficaces, ainsi que de passer à la vitesse supérieure pour atteindre davantage de victimes parmi les milliers qui nécessitent encore une assistance.



*Des bénéficiaires
du Fonds
participant au
projet de
réconciliation
communautaire
dans l'est de la
RDC, Noyo
Pacificique de
Mamans.*

*Photo de
J. McCleary-
Sills/ICRW.*



*Des bénéficiaires
du Fonds
participant à la
formation
professionnelle en
médecine
vétérinaire dans
l'est de la RDC.*

*Photo de
J. McCleary-
Sills/ICRW.*

APERÇU

Historique des programmes du Fonds

Le Fonds au profit des victimes est le premier en son genre à s'inscrire dans la dynamique mondiale visant à mettre fin à l'impunité et à promouvoir la justice. En 2002, le Statut de Rome a donné naissance à la Cour pénale internationale et au Fonds. Ce dernier tire son fondement juridique de l'article 79 du Statut de Rome, lequel prévoit de créer « un fonds [...] au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles¹ ». Les victimes sont définies à la règle 85 du Règlement de procédure et de preuve de la CPI. Le Fonds appuie des activités destinées à prendre en charge les préjudices découlant des crimes relevant de la compétence de la CPI, en aidant les victimes à retrouver une existence digne et à prendre part à la vie de leur communauté².

Structure et mission du Fonds

En application du cadre juridique établi par l'article 79 du Statut de Rome, un certain nombre de résolutions ont été adoptées lors de différentes sessions de l'Assemblée des États parties de la CPI (« l'Assemblée »), et ce, en vue de créer le Fonds et de le rendre opérationnel, comme nous les résumons ci-après :

1. Résolution ICC-ASP/1/Res.6 : par cette résolution, l'Assemblée définit en quoi consistent les contributions versées au Fonds et établit que le Conseil de direction compte cinq membres³. Les membres du Conseil de direction sont élus par l'Assemblée pour trois ans, et offrent un encadrement et des orientations aux Fonds. Les sièges sont attribués sur la base d'une répartition géographique entre les cinq grandes régions du monde, et chaque membre siège à titre individuel pro bono.
2. Résolution ICC-ASP/3/Res.7 : création du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, « chargé d'apporter l'aide requise au Conseil de direction pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches ». Cette résolution « [i]nvite instamment les gouvernements, organisations internationales, particuliers, entreprises et autres à verser une contribution volontaire au Fonds⁴ ».
3. Résolution ICC-ASP/4/Res.3 : pour expliquer les règles du Fonds qui ont été adoptées suite à une modification des contributions dont la destination est spécifiée⁵. Le Règlement du Fonds contient des dispositions réglementant la gestion et le contrôle du Fonds, la réception des fonds, les activités et projets du Fonds ainsi que les rapports soumis par le Fonds. S'agissant du mandat d'assistance du Fonds, le Règlement prévoit qu'avant d'entreprendre des activités visant à fournir une réhabilitation physique, une réhabilitation psychologique ou un soutien matériel aux victimes, le Conseil est tenu d'officiellement notifier la Cour de ses intentions.

D'autres résolutions ont été adoptées par la suite lors des sessions annuelles de l'Assemblée afin de préciser le fonctionnement du Secrétariat et du Conseil et de clarifier le Règlement du Fonds.

¹ Pour obtenir des informations sur le fondement juridique du Fonds, voir : <http://trustfundforvictims.org/legal-basis> (disponible en anglais uniquement).

² Plan stratégique du Fonds (2009-2013).

³ Résolution ICC-ASP/1/Res.6.

⁴ Résolution ICC-ASP/3/Res.7.

⁵ Résolution ICC-ASP/4/Res.3.

La mission du Fonds consiste à appuyer des programmes destinés à prendre en charge les préjudices découlant des crimes relevant de la compétence de la CPI, en aidant les victimes à retrouver une existence digne et à prendre part à la vie de leur communauté. Pour y parvenir, le Fonds est investi d'un double mandat conformément à la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve : 1) exécuter les ordonnances de réparation rendues par la Cour contre une personne reconnue coupable, et 2) utiliser d'autres ressources au profit des victimes visées par les dispositions de l'article 79 du Statut de Rome^{6,7}. Comme nous l'aborderons plus en détail ci-après, ce double mandat fournit une assistance aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, commis après le 1^{er} juillet 2002⁸.

Mandat de réparation

Le mandat de réparation du Fonds est lié à une affaire de crimes de guerre. Les ressources sont collectées au travers d'amendes ou de biens confisqués, et les ordonnances de réparation sont complétées par d'« autres ressources du Fonds » (voir les règles 43 à 46 et la règle 56 du Règlement du Fonds)^{9,10}. Les réparations pour ou en faveur des victimes peuvent revêtir différentes formes, dont la restitution, l'indemnisation et la réhabilitation. Ce mandat donne à la CPI la latitude de déterminer quelle est la forme de réparation la plus appropriée compte tenu du contexte de l'affaire ainsi que des droits et des souhaits des victimes et de leur communauté. Une réparation ne saurait en aucun cas se limiter à une compensation financière individuelle. En revanche, elle pourrait comprendre des formes collectives d'indemnisation et des mesures symboliques ou autres à même de favoriser la réconciliation des communautés divisées.

La Cour peut ordonner que l'indemnité octroyée à titre de réparation soit déposée auprès du Fonds lorsqu'il est impossible ou irréalisable – au moment où elle rend une ordonnance de réparation contre une personne reconnue coupable – d'accorder directement des réparations individuelles à chaque victime.

Mandat d'assistance

Le mandat d'assistance du Fonds prévoit la possibilité que les victimes et leur famille reçoivent une assistance avant que la Cour ne se prononce sur la culpabilité de l'accusé et indépendamment de tout verdict en ce sens, et ce, à l'aide des ressources que le Fonds a collectées à la faveur de contributions volontaires. Si cet appui se distingue des indemnités accordées à titre de réparation en ce qu'il n'est pas lié à un verdict de culpabilité, il est essentiel pour réparer les préjudices subis par les victimes, dans la mesure où : 1) le Fonds peut fournir une assistance aux victimes plus rapidement que ce que les procédures judiciaires permettent ; et 2) l'assistance est destinée aux victimes de situations plus larges que celles dont est saisie la Cour, que le préjudice subi découle ou non des crimes spécifiques reprochés par le Procureur dans une affaire donnée.

Les ressources utilisées par le Fonds au titre de son second mandat s'entendent des « ressources autres que les réparations mises à la charge de la personne reconnue coupable, les amendes et les biens confisqués », comme le définit la règle 47 du Règlement du Fonds. Elles sont utilisées conformément à la règle 48, à savoir « au profit des victimes de crimes, telles que définies à la règle 85 du Règlement de procédure et de preuve, et, dès lors qu'il s'agit de personnes physiques, de leurs familles, lorsqu'elles ont subi des souffrances

⁶ Dispositions 2, 3 et 4 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

⁷ Règles 98-5 du Règlement de procédure et de preuve.

⁸ Tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

⁹ Règles 43 à 46 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (« le Règlement du Fonds »).

¹⁰ Règle 56 du Règlement du Fonds.

physiques ou psychologiques et/ou des dommages matériels du fait desdits crimes ». Les contributions affectées à des projets spécifiques ont constitué une part importante des ressources que le Fonds alloue à son mandat d’assistance, notamment s’agissant de l’aide apportée aux victimes de violences sexuelles et sexistes¹¹.

La règle 50 du Règlement du Fonds prévoit que « le Fonds est considéré comme saisi lorsque » le Conseil de direction estime nécessaire d’offrir une réhabilitation physique ou psychologique ou un soutien matériel au profit des victimes et des membres de leur famille, et a consulté la Chambre compétente de la Cour, conformément à la procédure prévue.

Au titre de son mandat d’assistance, le Fonds peut apporter trois formes d’appui : réhabilitation physique, réhabilitation psychologique et soutien matériel. Cet appui fournit aux victimes relève d’un cadre juridique établi et est fondé sur l’expérience acquise par le Fonds dans le nord de l’Ouganda et en RDC, en l’occurrence :

- La **réhabilitation physique** peut consister à pratiquer de la chirurgie reconstructive et des interventions générales, à retirer des balles ou des fragments de bombe, à poser des prothèses et des orthèses, et à aguiller les victimes de violences sexuelles vers des services médicaux.
- La **réhabilitation psychologique** comprend des séances de soutien post-traumatique tant individuelles qu’en groupe, des initiatives lancées par les communautés pour « guérir les mémoires », et la sensibilisation des communautés aux droits des victimes de promouvoir la réconciliation.
- Le **soutien matériel** peut comprendre l’accès à un hébergement sûr, des formations professionnelles, des programmes de réinsertion pour les anciens enfants soldats, un appui aux associations villageoises d’épargne et de crédit, des bourses d’études et des cours accélérés d’alphabétisation.

Dans le cadre de l’assistance qu’il fournit en dehors de toute décision judiciaire de la Cour, le Fonds emploie actuellement deux stratégies de ciblage afin de garantir que les victimes relèvent bien de la compétence de la CPI : 1) il offre une assistance à des catégories spécifiques de victimes, dont les victimes de violences sexuelles ainsi que les enfants et les jeunes associés à des forces armées ; et 2) il offre une assistance aux communautés affectées, y compris aux habitants des villages victimes de pillages, de massacres ou de déplacements. Cette catégorie comprend également les communautés touchées par la sensibilisation, les sessions de « guérison des mémoires » ou les activités de réconciliation au niveau communautaire. À travers ces initiatives, le Fonds soutient des projets destinés à réduire la stigmatisation et la discrimination auxquelles sont souvent confrontées les victimes de graves violations des droits de l’homme.

Pour fournir cet appui, des intermédiaires (partenaires locaux et internationaux) sont engagés au terme d’un processus de passation de marchés, afin de mettre en œuvre les services concernés. Le processus de sélection des partenaires va du contrat à un fournisseur unique à un appel d’offres réalisé avec l’aide de l’Unité des achats de la CPI et sur la base d’un cadre pour les programmes approuvé par le Conseil de direction au terme d’une évaluation menée sur le terrain par le Fonds. Le processus d’octroi de subventions du Fonds met l’accent sur les aspects clés suivants : *participation* des victimes à la planification des programmes, *durabilité* des initiatives communautaires, usage *transparent et ciblé* des subventions, et *accessibilité* des demandeurs n’ayant généralement pas eu accès aux fonds, avec prise en compte du problème de la *vulnérabilité particulière des filles et des femmes*, du *renforcement* de la capacité des bénéficiaires et d’une *coordination* des efforts visant à assurer une sélection et une gestion stratégiques et cohérentes des subventions.

¹¹ Règles 27 et 28 du Règlement du Fonds.

Plan stratégique et Plan de suivi de la performance du Fonds

Pendant la période 2009-2012, le Fonds a fonctionné selon un Plan stratégique qui régissait le cadre de ses programmes et un plan de suivi de la performance globale. Le Conseil de direction a prolongé ce Plan stratégique jusqu'à fin 2013 afin de s'assurer que les conclusions de l'évaluation externe des programmes pourront venir alimenter le prochain plan pluriannuel¹². La conception de chacun des projets financés par le Fonds s'inspirait de cette stratégie générale et du cadre des programmes, lesquels définissaient les formes d'assistance spécifiques à apporter ainsi que les thèmes transversaux à aborder au travers de la réhabilitation physique et psychologique et du soutien matériel fournis par le Fonds¹³. Ces thèmes transversaux sont :

- Favoriser la réconciliation communautaire et l'acceptation ; et reconstituer les réseaux de protection communautaires ;
- Tenir compte de la dimension sexospécifique pour traiter de l'incidence des violences sexistes et autres violences sexuelles à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Intégrer et réhabiliter les enfants soldats et les victimes d'enlèvement au sein de leur communauté, notamment en appuyant des mesures mettant en jeu plusieurs générations ; et
- Aborder les problèmes liés à la stigmatisation, à la discrimination ou au traumatisme subis par les victimes.

Le Fonds considère que l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que l'assistance qu'il prête aux victimes de violences sexuelles et sexistes sont des étapes capitales pour mettre fin à l'impunité des criminels, instaurer une paix et une réconciliation durables dans les situations de conflit et réussir à mettre en œuvre l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité. Par conséquent, le Fonds au profit des victimes compte plusieurs projets impliquant, en tant que parties prenantes, des femmes et des filles touchées par la guerre.

Le Fonds travaille en partenariat avec des victimes, leur famille et leur communauté afin de mettre en œuvre les programmes de réhabilitation. Cette approche vient renforcer les objectifs du Fonds visant à favoriser la responsabilisation, l'appropriation, la dignité et l'autonomisation.

Évaluation de l'impact et des données initiales des programmes du Fonds

Début 2010, le Secrétariat du Fonds a entrepris une évaluation quasi expérimentale auprès des victimes afin de mieux cerner l'impact sur les communautés affectées de l'assistance qu'il apporte à travers le nord de l'Ouganda et l'est de la RDC. Sur la base des conclusions préliminaires¹⁴ émanant de cette évaluation et des leçons tirées des deux premières années des programmes du Fonds, l'étude a montré de quelle manière l'assistance devait prendre en considération les relations sociales dans lesquelles évoluent les victimes, notamment grâce à des approches 1) sensibles au conflit et 2) participatives. Celles-ci ont, à leur tour, donné naissance à une troisième « conclusion », selon laquelle 3) la présence du

¹² Conformément à la décision rendue par le Conseil de direction du Fonds en mars 2013.

¹³ Voir Annexe 5 : Cadre des programmes du Fonds.

¹⁴ Lesquelles comprennent un sous-échantillon de l'enquête représentative menée auprès des bénéficiaires du Fonds du nord de l'Ouganda et des entretiens collectifs conduits tant dans le nord de l'Ouganda qu'en République démocratique du Congo.

Fonds sur le terrain et l'appui direct qu'il apporte aux victimes et aux communautés affectées relevant de la compétence de la CPI offrent une marge de manœuvre permettant de cibler les victimes tant au niveau individuel que communautaire afin d'administrer les réparations et de tirer des leçons clés en vue de tenir compte de la dimension sexospécifique en lien avec la perception des victimes, ainsi qu'avec les droits et besoins en matière de réhabilitation, réparation et justice.

L'équipe chargée de l'évaluation a interrogé quelque 2 500 victimes bénéficiant du soutien qu'apporte le Fonds par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution dans le nord de l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Aux fins de cette étude, le questionnaire a été mis à l'essai dans les deux situations avant que les entretiens ne commencent début 2010. L'étude comprenait un sondage aléatoire représentatif de l'ensemble de la population de victimes de crimes spécifiques jouissant de l'appui du Fonds, des entretiens approfondis (individuels et en groupe), des consultations avec des intervenants et des sources secondaires, et ce, afin de mesurer l'impact du Fonds sur six domaines présentant un intérêt transversal :

- a. **Justice transitionnelle** : expériences et perception des victimes à l'égard de la Cour et du Fonds, connaissance de leur droit, autonomisation, perceptions du conflit local et attitude à l'égard de notions clés comme la *justice*, les *réparations*, la *paix* et les *droits* ;
- b. **Intégration de la dimension sexospécifique** : expériences des victimes en matière de justice respectueuse de l'égalité entre les sexes, attitude à l'égard des violences sexuelles et sexistes, connaissance de leurs droits ;
- c. **Santé mentale et physique** : santé physique des victimes, attitude à l'égard du pardon et de la réconciliation, fonctionnement cognitif ;
- d. **Sécurité économique, sécurité alimentaire et logement** : accès des victimes à la sécurité économique, à la nourriture et au logement ;
- e. **Soutien social et intégration** : soutien social et intégration des victimes dans leur famille et leur communauté ; et
- f. **Paix et réconciliation** : promotion d'une coopération entre les groupes et participation de toutes les victimes relevant de la compétence de la CPI aux projets du Fonds.

L'enquête a été communiquée aux partenaires tant pour servir d'instrument de suivi que d'exercice de renforcement des capacités. Bon nombre des partenaires d'exécution du Fonds avaient une expérience et des compétences limitées en matière de méthodes de recherche, de suivi, d'évaluation et de gestion des données. Au final, les résultats ont été présentés aux partenaires, et les plans/indicateurs de suivi et d'évaluation des projets ont été renforcés sur la base de ces résultats.

Évaluation de l'impact environnemental

Si la Cour pénale internationale n'a pas officiellement de « politique verte » ou de « politique environnementale », le Fonds voudrait s'assurer qu'il observe et respecte les normes environnementales internationales dans la conception et la mise en œuvre des projets qu'il finance. À l'heure actuelle, 28 États parties au Statut de Rome versent au Fonds la majeure partie des ressources allouées aux programmes relevant de son mandat d'assistance. Parmi ces États parties contributeurs, la Suède a demandé à ce que soit menée une évaluation approfondie des éventuels impacts environnementaux des projets qu'elle finance.

À cet égard, on considère que l'évaluation de l'impact environnemental menée en septembre 2012 constitue un processus analytique entrepris en vue d'examiner les éventuels impacts positifs et négatifs qu'une activité ou un projet donné a sur l'environnement. Les

objectifs de cette évaluation comportaient quatre volets, à savoir : i) veiller à ce que le Fonds au profit des victimes observe et respecte les exigences des États parties apportant des contributions ; ii) garantir, dans toute la mesure possible, que les activités du Fonds contribuent à un développement durable ; iii) étudier en détail les impacts, tant positifs que négatifs, des projets financés par le Fonds ; et iv) envisager d'autres solutions permettant de développer et de favoriser davantage les impacts positifs et d'empêcher, d'atténuer ou d'améliorer les impacts négatifs.

Au total, 22 organisations (12 partenaires principaux et 10 sous-traitants, dont cinq ONG internationales et 17 réseaux locaux d'organisations) ont pris part à l'enquête. Dix organisations travaillaient dans l'est de la République démocratique du Congo et les 12 autres étaient basées dans le nord de l'Ouganda. Les organisations participantes ont mené à bien des activités dans les trois principaux domaines d'intervention du mandat d'assistance du Fonds, à savoir la réhabilitation physique, la réhabilitation psychologique et le soutien matériel. L'enquête a permis aux partenaires d'exécution et à leurs sous-traitants de partager leurs expériences, leurs points de vue et leurs préoccupations.

Les résultats de l'enquête ont montré que tous les partenaires d'exécution étaient pleinement conscients de la nécessité d'harmoniser la gestion quotidienne de leurs projets avec les normes environnementales nationales et internationales. Malgré leur volonté, ils ont mentionné certains défis nécessitant des efforts concertés ainsi que des moyens pour pouvoir prendre le dessus sur ces difficultés¹⁵.

Le Fonds au profit des victimes a procédé à un état des lieux de tous ces aspects et, en conséquence, a fait du respect de l'environnement une condition sine qua non de toute future activité, y compris des extensions de projet dans le nord de l'Ouganda et la RDC. Cela comprendra par la suite l'élaboration d'indicateurs de suivi relatifs au respect de l'environnement au cours de la phase de mise en œuvre. En outre, le Fonds envisage d'instaurer une communauté de pratiques au sein de ses partenaires pour favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Buts et objectifs de l'évaluation externe

En 2012, le Fonds a lancé un appel à manifestation d'intérêt (#114068) en vue d'une « Évaluation des résultats des programmes en cours dans le nord de l'Ouganda et l'est de la République démocratique du Congo – Vers une approche pour les interventions à venir ». Les objectifs de cette évaluation étaient les suivants :

- Déterminer l'importance et évaluer l'impact des programmes ;
- Identifier les domaines dans lesquels les programmes pourraient être renforcés et améliorés ;
- Formuler des recommandations fondées sur des données probantes en vue d'aider à concevoir le prochain Plan stratégique du Fonds et à finaliser les stratégies sous-tendant les programmes dans chaque pays.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le Fonds a engagé le Centre international de recherche sur les femmes pour mener une évaluation indépendante. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation menée au terme d'un examen minutieux de la documentation et de missions dans le nord de l'Ouganda et l'est de la République démocratique du Congo. Une présentation détaillée du cahier de charges de cette évaluation figure à l'Annexe 1.

¹⁵ Rapport sur l'évaluation de l'impact environnemental des projets menés par le Fonds dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo, Équipe chargée des programmes du Fonds, septembre 2012.

Dans un premier temps, le contexte dans lequel s'inscrivent les programmes du Fonds est posé pour chacune des deux situations. Dans la troisième partie, nous passons en revue la méthodologie utilisée pour réaliser cette évaluation. La quatrième partie présente les résultats de l'évaluation pour chacune des trois formes d'assistance relevant d'un cadre juridique établi, ainsi que les thèmes transversaux. La cinquième partie fournit des recommandations générales au Fonds afin qu'il puisse tirer parti de ses succès et continuer à renforcer ses partenaires d'exécution et les projets menés dans les deux situations.

CONTEXTE DES PROGRAMMES DU FONDS

Le Fonds a débuté ses opérations sur le terrain dans le cadre de son mandat d'assistance dans le nord de l'Ouganda et en RDC en 2008. À l'issue de requêtes déposées devant la Chambre préliminaire en 2008, celle-ci a approuvé la mise en place d'une assistance aux victimes dans le cadre de ces deux situations relevant de la compétence de la Cour¹⁶. Le programme d'assistance du Fonds doit respecter les modalités des projets déposés devant la Chambre préliminaire de la CPI et approuvés par celle-ci, et notamment veiller à ce que le lieu des interventions, les victimes, les types de crimes et les types d'assistance énoncés dans les requêtes déposées soient observés. Avant d'octroyer des subventions, des évaluations sont menées sur le terrain afin de garantir que les projets portent directement sur les préjudices résultant du conflit relevant de la compétence de la CPI, et s'adressent aux victimes les plus vulnérables et marginalisées.

En 2008, les Chambres ont approuvé 34 projets pour les deux situations et certains de ces projets ont été soit menés à terme, soit progressivement supprimés¹⁷. Au cours de près de cinq années d'interventions, de nombreuses victimes, ainsi que leur famille et leur communauté, ont bénéficié des projets mis en œuvre par le Fonds. Actuellement, 28 projets en cours dans ces deux situations (sur les 34 projets approuvés) apportent un soutien à plus de 110 000 victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour, en leur fournissant de manière intégrée une réhabilitation physique et psychologique ou un soutien matériel, tant au niveau individuel que communautaire. Parmi les bénéficiaires, une aide est apportée à 5 000 survivants de violences sexuelles et sexistes, dont des filles ayant été enlevées ou circonscrites et réduites en esclavage sexuel par des groupes armés, ainsi que des enfants nés de femmes victimes de campagnes de viol et de déplacement systématiques. Les bénéficiaires ciblés par les interventions du Fonds sont des victimes telles que définies à la règle 85 du Règlement de procédure et de preuve.

Dans le cadre de la situation en République centrafricaine (RCA), une procédure d'appel d'offres international pour le programme du Fonds dans ce pays a été clôturée, et visait à ce que les programmes se concentrent avant tout sur l'assistance aux victimes de violences sexuelles et sexistes. La Chambre préliminaire a estimé que le programme ne préjugeait pas d'une question sur laquelle la Cour devait se prononcer. Toutefois, en raison de la détérioration des conditions de sécurité en RCA, le Fonds a suspendu ses activités en mars 2013, et ce, jusqu'à nouvel avis. De ce fait, la RCA ne fait pas partie du champ d'application de l'évaluation externe des programmes.

Il existe d'importantes différences entre les contextes dans lesquels le Fonds s'acquitte de son mandat d'assistance dans le nord de l'Ouganda et l'est de la RDC. Principalement, la RDC est toujours rongée par l'instabilité et en proie à un conflit violent, alors que le nord de l'Ouganda a connu une période relativement calme et vit une période post-conflit et de reconstruction. Cette différence constitue un facteur clé dans la définition des victimes et des

¹⁶ Voir l'Annexe 4 pour les projets du Fonds présentés à la Chambre préliminaire (RDC et Ouganda).

¹⁷ Voir l'Annexe 4 pour une liste exhaustive des projets du Fonds et l'état d'avancement des activités.

types d'assistance pour chaque contexte. Les parties ci-après offrent un bref aperçu du conflit dans chaque situation, lequel sert de cadre au programme du Fonds.

Nord de l'Ouganda

Depuis les années 80, le nord de l'Ouganda connaît une guerre civile avec l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Joseph Kony est accusé d'avoir enlevé des enfants de manière généralisée pour les enrôler dans l'armée ou les réduire en esclavage sexuel. On estime que l'ARS aurait enlevé quelque 30 000 enfants, que la guerre civile aurait forcé 1,6 million de personnes à quitter le nord de l'Ouganda et entraîné la mort, la mutilation, le viol, la réduction en esclavage et l'enlèvement de plus de 100 000 personnes¹⁸. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) indique que le nombre de personnes enlevées depuis le début de la guerre à la fin des années 80 se situe entre 52 000 et 75 000¹⁹.

Les atrocités, dont la population civile était principalement la cible, comprenaient des meurtres, des viols, des enlèvements, des mariages forcés et des actes de violence physique graves, comme les mutilations et les amputations²⁰. Le conflit a détruit la cohésion communautaire et les réseaux sociaux pour faire place à des tensions et un climat de méfiance sociale. Les violations des droits de l'homme entre des familles et au sein de celles-ci se sont poursuivies jusque dans les camps, qui n'étaient pas à l'abri d'autres attaques rebelles. La destruction des biens et l'interruption des activités économiques ont entraîné une perte des moyens de subsistance, exposant ainsi la population à une pauvreté extrême au cours des déplacements et des réinstallations.

Au cours des 27 années pendant lesquelles le Gouvernement du Président Museveni a occupé le pouvoir, plus de 20 autres groupes militants ont tenté de renverser le Gouvernement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières du pays. L'Alliance du front démocratique opère dans l'ouest de l'Ouganda, dans les districts de Kasese et Bundibunyo, et elle possède des bases dans les montagnes du Rwenzori, situées à la frontière avec la RDC, d'où elle lance des attaques occasionnelles contre la population civile des deux pays. L'Armée de rédemption du peuple (ARP) est un autre groupe rebelle qui opère dans certaines zones de la RDC et aurait des liens présumés avec certains partis d'opposition en Ouganda. Dans l'est du pays et la région de Karamoja, la rébellion armée s'est terminée après que le Gouvernement a accordé une amnistie générale aux membres de l'Armée démocratique ougandaise. Toutefois, en raison des razzias de bétail armées et des programmes de désarmement forcé qu'y mènent les forces gouvernementales, ces régions sont potentiellement dangereuses et parfois inaccessibles. La région du Nil occidental abrite deux groupes rebelles : le Front de la rive occidentale du Nil et le Front national de libération de l'Ouganda, qui ont tous deux opéré à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC, mais qui ont cessé les hostilités par suite d'un accord de paix conclu en 2001 avec le Gouvernement²¹.

L'Ouganda a également été impliqué dans un certain nombre d'incidents diplomatiques et d'incursions armées avec ses voisins, plus particulièrement le Rwanda, le Soudan, la RDC et la Somalie. En outre, les conflits liés aux ressources et à l'influence d'acteurs internationaux ont exacerbé les divisions entre les différents groupes nationaux, religieux et ethniques. Bien que l'Ouganda n'ait plus connu d'attaque de l'ARS depuis 2006 et

¹⁸ ICTJ 2010, « *Uganda: Impact of the Rome Statute and the International Criminal Court* » (Ouganda : impact du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale), disponible uniquement en anglais.

¹⁹ Réseau régional intégré d'information - Afrique, « *Uganda struggles to come to terms with its disappeared* » (L'Ouganda peine à faire le deuil de ses disparus), 30 août 2013, disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.irinnews.org/report/98669/uganda-struggles-to-come-to-terms-with-its-disappeared>.

²⁰ ICTJ 2012, document d'information, « *Reparations for northern Uganda. Addressing the Needs of Victims and Affected Communities* » (Réparations pour le nord de l'Ouganda : répondre aux besoins des victimes et des communautés affectées).

²¹ Insight on Conflict, « *Uganda Conflict Profile: Reigns of Terror in the Pearl of Africa* » (Contours du conflit ougandais : la terreur règne dans la Perle de l'Afrique), août 2012, disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.insightonconflict.org/conflicts/uganda/conflict-profile/>.

qu'un certain nombre d'anciens enfants soldats soient rentrés chez eux, le CICR estime que des centaines de personnes restent portées disparues dans le nord du fait du conflit²².

En 2003, les autorités ougandaises ont demandé à la CPI de se pencher sur les violations du droit pénal international commises sur son territoire. L'ARS lutte contre l'armée ougandaise depuis 1987 et a procédé à des exécutions de masse, des pillages et des enlèvements, et commis d'autres formes de violence à l'encontre de civils. La lettre de renvoi adressée par le Gouvernement indiquait qu'après avoir épuisé tous les moyens pour mettre un terme à ce terrible fléau, la République de l'Ouganda se tourne désormais vers la CPI nouvellement créée et ses espoirs de justice internationale²³. L'ancien Procureur de la CPI a ouvert une enquête début 2004 et le conflit en Ouganda est devenu la première situation dont a été saisie la Cour.

Pendant le processus de paix de Juba (2007-2010), plusieurs organisations humanitaires ont commencé à réduire leurs opérations et à y mettre un terme. Les programmes de réhabilitation gouvernementaux ne leur ont pas pour autant emboîté le pas et les structures et infrastructures gouvernementales locales étaient insuffisantes pour faire face aux besoins de la population déplacée qui rentrait chez elle. En 2007, le Fonds au profit des victimes a mené une évaluation en vue d'identifier les formes d'intervention nécessaires. En 2008, 18 projets concernant le nord de l'Ouganda ont été soumis à la Chambre préliminaire et avaient pour axe principal les interventions suivantes en faveur des victimes relevant de la compétence de la CPI :

1. Soutien psychologique et soutien matériel pour les anciens enfants soldats, les personnes enlevées et les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
2. Réhabilitation physique et soutien psychologique pour les victimes mutilées et physiquement blessées, ainsi que les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
3. Réhabilitation physique et soutien psychologique pour les victimes handicapées et souffrant d'un traumatisme ; et
4. Soutien psychologique et soutien matériel pour les villages persécutés et les communautés traumatisées.

Le programme d'assistance du Fonds dans le nord de l'Ouganda a été mis en œuvre dans 18 sous-districts des sous-régions Acholi, Lango, Teso et du Nil occidental²⁴. À ce jour, les partenaires financés par le Fonds dans le nord de l'Ouganda ont fourni des services à environ 39 750 victimes de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, relevant des catégories suivantes²⁵ :

- Survivants de violences sexuelles et filles-mères
- Victimes d'enlèvement et anciens enfants soldats
- Communautés de déplacés
- Communautés durement touchées – lieu de massacres
- Veufs/veuves, membres survivants d'une famille

²² Réseau régional intégré d'information – Afrique, « *Uganda struggles to come to terms with its disappeared* » (L'Ouganda peine à faire le deuil de ses disparus), 30 août 2013, disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.irinnews.org/report/98669/uganda-struggles-to-come-to-terms-with-its-disappeared>.

²³ Retrouvez le texte anglais dans *Uganda and the International Criminal Court: Debates and Developments* (L'Ouganda et la Cour pénale internationale : débats et évolution), Backgrounder N° 60, juillet 2013.

²⁴ Au cours du programme, l'Ouganda a redéfini les districts du nord du pays, modifiant ainsi les zones couvertes par les districts. Toutefois, le Fonds a conservé les zones d'intervention telles que définies dans les requêtes déposées devant la Chambre préliminaire.

²⁵ Rapport sur l'état d'avancement des programmes du Fonds, Été 2013.

- Personnes handicapées et amputées – par des incendies, des armes à feu et des explosifs
- Personnes défigurées et torturées – brûlures, lèvres/oreilles/nez coupés
- Autres personnes vulnérables – orphelins, personnes âgées, enfants chefs de famille

Dans le nord de l'Ouganda, au terme d'un examen du Conseil de direction de la situation sociale, économique et sécuritaire actuelle, le Fonds a mis un terme au soutien matériel. Il continuera d'apporter une assistance en matière de réhabilitation physique et psychologique aux projets dans la région²⁶. Les liens de causalité sous-tendant les préjudices physiques ou psychologiques passés découlant des crimes relevant de la compétence de la CPI dans le nord de l'Ouganda peuvent toujours justifier la situation actuelle et les besoins en réhabilitation. C'est pour cette raison que le Fonds doit continuer à prêter une assistance dans cette région.

République démocratique du Congo (RDC)

Depuis que la guerre a éclaté en République démocratique du Congo en 1996, plus de cinq millions de personnes sont mortes. Les racines de ce conflit remontent jusqu'au génocide rwandais de 1994. Suite à la victoire du Front patriotique rwandais (FPR) sur les Hutu en grande partie génocidaires, bon nombre d'extrémistes Interahamwe toujours en activité ont franchi la frontière pour entrer en RDC, où ils se sont regroupés et ont continué à alimenter l'instabilité et des conflits violents²⁷. Là-bas, les Forces armées zaïroises (FAZ) de l'époque les ont rejoints pour mener des actions violentes contre l'ethnie des Tutsi²⁸. Après avoir formé une coalition avec les armées rwandaises et ougandaises, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), dirigée par Laurent-Désiré Kabila, a envahi le pays dans le but de renverser le Président Mobutu, qui avait fui en 1997. Kabila s'est autoproclamé président et, craignant que les officiers rwandais favorables à un président tutsi ne tentent un coup d'État, il a demandé aux forces militaires étrangères de quitter la RDC. En réponse, en 1998, les troupes rwandaises et ougandaises ont créé des mouvements militaires rebelles opposés au nouveau président.

Les gouvernements voisins (Angola, Zimbabwe, Namibie) sont entrés dans le conflit en soutien à Kabila, qui a été assassiné en 2001 et remplacé par son fils. En réponse aux appels lancés par le jeune Kabila en faveur de pourparlers de paix, la MONUSCO (la MONUC à l'époque) a été établie en 2001 pour soutenir le processus de stabilisation en RDC. En juillet et septembre 2002, le Président de la RDC a signé des accords de paix avec le Rwanda et l'Ouganda afin qu'ils retirent leurs troupes du pays. Peu de temps après, des pourparlers de partage du pouvoir ont été entamés en Afrique du Sud, sous les auspices des Nations Unies^{29,30}. En 2003, un accord de paix a été signé, aux termes duquel Kabila s'engageait à partager le pouvoir avec d'anciens rebelles au sein d'un gouvernement de

²⁶ Conformément à la décision rendue par le Conseil de direction du Fonds en mars 2013.

²⁷ M. Verveer, M. Alam et R. Warren, « *Pursuing Peace in the Great Lakes Region of Africa: A New "Framework of Hope" and the Critical Role for Women Within It* », Georgetown Institute for Women, Peace and Security, Washington, août 2013.

²⁸ Thom G. William, « *Congo-Zaire's 1996–97 civil war in the context of evolving patterns of military conflict in Africa in the era of independence* », in Conflict Studies Journal at the University of New Brunswick, Vol. XIX N° 2, automne 1999.

²⁹ Centre d'actualité de l'ONU, « *Annan hails peace agreement between DR of Congo and Rwanda, pledges UN support* » (Annan salue l'accord de paix entre la RD Congo et le Rwanda, et assure le soutien des Nations Unies), 30 juillet 2002, disponible uniquement en anglais à l'adresse :

<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=4329&Cr=democratic&Cr1=congo#.UnQKy9iE5dZ>.

³⁰ Centre d'actualité de l'ONU, « *Peace with Rwanda, Uganda first step towards ending DR of Congo conflict, Annan says* » (La paix avec le Rwanda et l'Ouganda est le premier pas vers la fin du conflit avec la RD Congo, selon Annan), 16 septembre 2002, disponible uniquement en anglais à l'adresse :

<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=4726&Cr=monuc&Cr1=>.

transition.

Bien que le conflit ait officiellement pris fin en 2003, les combats ont continué, principalement dans les provinces de l'est du pays. Dans la décennie qui a suivi, le conflit a continué à prendre pour cible des groupes ethniques comme les Hutu et les Maï-Mai^{31,32}. Les élections présidentielles organisées en 2006 ont ravivé les combats entre les partisans de Kabila et ceux de son opposant, Bemba. Au final, Kabila en est sorti vainqueur et a prêté serment en décembre de la même année. En conséquence, l'est de la RDC a été le théâtre à la fois d'une guerre internationale et d'une guerre civile³³. Depuis la reprise des combats en 2009, plus d'un million de personnes auraient été déplacées, plus de 1 000 civils tués, quelque 7 000 femmes et filles violées, et plus de 6 000 maisons totalement incendiées³⁴. La RDC a connu parmi les plus graves violences sexuelles et sexistes au monde, notamment dans l'est du pays, une région que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, a qualifiée de « capitale mondiale du viol³⁵ ».

Au cours des derniers jours de son mandat de Représentante spéciale du Secrétaire général, Margot Wallström a rappelé que le viol était souvent utilisé comme une arme de guerre, et a fait savoir que l'absence de justice avait des effets durables sur l'ensemble de la société et constituait un obstacle à un retour à la paix et à la sécurité dans la région. À chaque nouveau rapport et nouvelle étude provenant de la RDC, il devient de plus en plus évident que la violence sexuelle est utilisée pour intimider la population et la contraindre à partir, et que des efforts visant à empêcher et réprimer cette violence sont fortement entravés par la présence de groupes armés qui sont souvent à l'origine de ces viols³⁶.

En plus des traumatismes et des difficultés qu'entraîne la réintégration pour les femmes (et les hommes) victimes de viol, la question du statut social des milliers d'anciens enfants soldats et filles associées aux forces et groupes armés (ex-EAFGA) reste extrêmement préoccupante. Nombre de ces jeunes ont été enlevés de force à leur communauté d'origine et ont été retenus en tant que combattants ou « épouses » (esclaves sexuelles) de soldats adultes pendant près de dix ans. Si on ne connaît pas le nombre de personne ayant subi ce sort, des estimations prudentes suggèrent qu'au moins 15 000 enfants en RDC ont été soldats ou esclaves sexuels³⁷. Cela a eu des conséquences d'une portée considérable pour les victimes : traumatisme physique et émotionnel, ainsi qu'impact négatif sur leur statut social en raison de la stigmatisation et du défi majeur que représente le retour à une vie civile et familiale^{38,39}.

Depuis les années 90, des millions de civils sont morts des suites du conflit en RDC. Toutefois, la compétence de la Cour ne s'étend qu'aux crimes commis après le 1^{er} juillet 2002,

³¹ Centre d'actualité de l'ONU, « *Increasing ethnic violence in DR Congo has led to serious humanitarian crisis* » (L'augmentation de la violence ethnique en RD Congo a entraîné une grave crise humanitaire), 4 janvier 2013, disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.un.org/apps/news/story.asp/html/story.asp?NewsID=43879&Cr=democratic&Cr1=congo#.UnJdJHC-ous>.

³² Coalition internationale pour la responsabilité de protéger, rapport de synthèse : « *Crisis in the Democratic Republic of Congo* » (La crise en République démocratique du Congo), disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.responsibilitytoprotect.org/index.php/crises/crisis-in-drc>.

³³ F. Reyntjens, « *Briefing: the Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila* », 2001, 100/399, African Affairs, p. 311 à 317.

³⁴ Oxfam America, « *Conflict in DRC* » (Le conflit en RDC), disponible uniquement en anglais à l'adresse : <http://www.oxfamamerica.org/emergencies/conflict-in-drc/background>.

³⁵ M. Wallström, Huffington Post, « *A Glimmer of Hope for the Women in Congo* » (Une lueur d'espoir pour les femmes du Congo), 30 mai 2012, disponible uniquement en anglais à l'adresse : http://www.huffingtonpost.com/margot-wallstrom/a-glimmer-of-hope-for-the_b_1555962.html.

³⁶ Nations Unies, Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, 14 mars 2013, A/67/792-S/2013/149.

³⁷ BIT, Enfance blessée, « L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale », Genève, BIT, 2003.

³⁸ J. Okello, T. S. Onen et S. Musisi, « *Psychiatric disorders among war-abducted and non-abducted adolescents in Gulu district, Uganda: A comparative study* », in African Journal of Psychiatry, 10, 2007, p. 225 à 231.

³⁹ S. W. Henderson et M. Wessells, « *Supporting the mental health and psychosocial wellbeing of former child soldiers* », in Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry, 48(6), 2009, p. 587 à 590.

date de l'entrée en vigueur du Statut de Rome. Des États, des organisations internationales et non gouvernementales ont signalé que des milliers de personnes avaient été exécutées en masse ou tuées sommairement en RDC depuis 2002. Les rapports font état de pratiques de viols, de tortures, de déplacements forcés et de conscriptions illégales d'enfants soldats. Dans une lettre envoyée en novembre 2003, le Gouvernement congolais a salué l'intervention de la CPI et, en mars 2004, la RDC a déféré la situation dans son pays à la Cour.

En tant que tel, les programmes du Fonds dans l'est de la RDC s'adressent aux victimes de ces crimes commis entre 2002 et nos jours au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et en 2005 dans la région de l'Ituri. Le Fonds apporte un appui aux victimes au travers d'activités ayant trait à la réhabilitation psychologique et au soutien matériel⁴⁰. En 2008, comme suite à une évaluation menée en 2007, le Fonds a déposé une requête devant la Chambre préliminaire concernant 16 projets d'assistance en RDC portant sur l'assistance suivante :

1. Soutien psychologique, réhabilitation physique et soutien matériel en réponse aux violences sexuelles subies par des hommes, des femmes et des enfants ;
2. Soutien psychologique et soutien matériel pour les anciens enfants soldats et enfants enlevés ; et
3. Soutien psychologique pour les familles de victimes de meurtres.

À ce jour, les partenaires du Fonds dans l'est de la RDC ont fourni des services à 72 700 victimes de la guerre, relevant des catégories suivantes⁴¹ :

- Survivants de violences sexuelles
- Filles-mères
- Anciens enfants soldats (filles et garçons)
- Filles anciennement associées à des groupes armés
- Communautés de déplacés
- Communautés durement touchées - lieu de massacres
- Personnes handicapées et amputées - par des incendies, des armes à feu et des explosifs
- Personnes défigurées et torturées - brûlures, lèvres/oreilles/nez coupés
- Autres enfants et jeunes vulnérables - dont orphelins et enfants vivant dans des communautés affectées

En RDC, le Fonds vise à renforcer l'impact de ses activités et à les intensifier en raison du conflit en cours dans l'est. Cet effort permettra également de préparer l'exécution des ordonnances de réparation rendues par la Cour.

MÉTHODOLOGIE

La présente évaluation marque un tournant important dans la première période (2009-2013) des programmes entrepris par le Fonds au titre de son mandat d'assistance. Par conséquent, la méthodologie employée visait à faciliter la réflexion, l'apprentissage et l'interprétation des programmes relevant du mandat du Fonds.

⁴⁰ Rapport sur l'état d'avancement des programmes du Fonds, Été 2013.

⁴¹ Ibid.

Questions clés à aborder

L'appel à manifestation d'intérêt publié par le Fonds mettait en évidence six questions clés devant être abordées par l'évaluation grâce aux missions sur le terrain et à l'examen de la documentation concernant les programmes et le Fonds :

- A. Dans quelle mesure les interventions proposées dans le cadre du mandat d'assistance générale en Ouganda et en RDC, et portant sur la réhabilitation physique, la réhabilitation psychosociale et le soutien matériel, ainsi que sur d'autres thèmes transversaux, ont-elles permis de fournir une réponse adéquate aux préjudices subis par les victimes ?
- B. Dans quelle mesure les programmes/projets axés sur la réhabilitation physique, la réhabilitation psychosociale et le soutien matériel, ainsi que sur d'autres thèmes transversaux, en Ouganda et en RDC, ont-ils permis d'atteindre les objectifs initialement fixés ?
- C. Dans quelle mesure les programmes/projets axés sur la réhabilitation physique, la réhabilitation psychosociale et le soutien matériel, ainsi que sur d'autres thèmes transversaux, en Ouganda et en RDC, ont-ils fait usage des intrants ou des ressources pour atteindre les objectifs ?
- D. Quels ont été les effets obtenus par le Fonds au travers de ses programmes/projets axés sur la réhabilitation physique, la réhabilitation psychosociale et le soutien matériel, ainsi que sur d'autres thèmes transversaux, en Ouganda et en RDC ces quatre dernières années ?
- E. Dans quelle mesure les acquis dégagés grâce aux programmes/projets du Fonds sont-ils durables une fois les subventions terminées ?
- F. Dans quelle mesure les organes de gouvernance, les mécanismes de coordination et les activités de suivi et d'évaluation ont-ils été cohérents et appropriés pour garantir la réussite des programmes/projets ?

Pour répondre à ces questions clés, le Centre international de recherche sur les femmes a eu recours à une méthodologie d'évaluation basée sur les principes pour l'évaluation de l'aide au développement élaborés par l'OCDE. À ce titre, nous avons évalué les programmes en fonction de six domaines essentiels dans lesquels ils ont une incidence : A) réponse aux besoins des bénéficiaires (Pertinence) ; B) objectifs fixés atteints (Efficacité) ; C) utilisation appropriée des ressources des programmes (Efficiency) ; D) effet des activités des programmes (Impact) ; E) probabilité que les programmes soient durables (Durabilité) ; et F) pertinence des dispositions institutionnelles, de la coordination et du suivi des activités des programmes (Coordination et mécanismes de suivi et d'évaluation). Ce dernier domaine est un élément transversal important qui sous-tend tous les aspects des programmes.

Collecte de données et analyse

L'examen des documents concernant les programmes s'est déroulé de décembre 2012 à avril 2013, et les consultations avec les principaux fonctionnaires du Fonds et de la Cour ont été menées en avril et mai 2013. La mission dans le nord de l'Ouganda a eu lieu du 4 au 11 juin 2013 et des visites ont été organisées dans les districts de Lira, Pader et Gulu. La mission dans l'est de la RDC a eu lieu du 7 au 26 juillet 2013 et des activités d'évaluation ont été menées dans le district de l'Ituri (Bunia, Mahagi et Djugu) et au Sud-Kivu (Bukavu, Uvira

et Wluntu). Il n'a pas été possible de se rendre au Nord-Kivu en raison de la situation sécuritaire. Toutefois, les partenaires d'exécution du Nord-Kivu ont participé aux tables rondes de discussions et aux sessions de bilan à Bunia et Bukavu. Une description de la méthodologie employée au cours de ces missions sur le terrain figure ci-après.

Conformément à l'accent mis par le Fonds sur l'engagement participatif au niveau de la communauté, le Centre international de recherche sur les femmes a élaboré une approche de méthodes d'évaluation mixtes faisant appel à des activités participatives, à des entretiens approfondis et à un second examen des données et documents disponibles. Le but de ces méthodes d'évaluation participatives était d'encourager les bénéficiaires à raconter les changements tels qu'ils les avaient vécus et de leur permettre d'éclairer les décisions à prendre quant aux futurs programmes. Parmi les principales activités on compte des entretiens approfondis avec des informateurs clés de chaque pays ayant travaillé pour les programmes du Fonds ou y ayant participé. Une série d'activités participatives de suivi et d'évaluation avec les victimes bénéficiaires directes du Fonds et d'autres membres des communautés touchées où le Fonds mène des programmes ont également eu lieu.

S'agissant de l'évaluation dans le nord de l'Ouganda, des réunions ont été organisées avec les principaux partenaires d'exécution représentés à Kampala, et avec d'autres parties prenantes d'intérêt, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La mission dans le nord de l'Ouganda a compris des réunions avec des représentants locaux du gouvernement, des tables rondes de discussions avec les partenaires d'exécution et les sous-traitants, et des visites sur les différents lieux où sont menés des programmes soutenus par le Fonds. Des discussions de groupe ciblées, des récits relatant les principaux changements survenus et des entretiens approfondis ont eu lieu avec des victimes survivantes (associations villageoises d'épargne et de crédit, familles et personnes touchées) qui ont participé aux programmes, avec les employés des partenaires d'exécution ainsi que les chefs de district et de communauté. Au total, 250 personnes ont été interrogées (150 femmes et 100 hommes) dans le cadre des activités d'évaluation au cours de ces deux semaines. L'Annexe 2 offre un aperçu de ces activités.

Les activités d'évaluation entreprises dans l'est de la RDC ont compris une série de tables rondes et d'entretiens avec l'ensemble des partenaires d'exécution du Fonds en Ituri et dans les provinces du Kivu, ainsi qu'avec des deux représentants locaux et nationaux du gouvernement. Des discussions de groupe ciblées et des entretiens approfondis ont eu lieu avec des victimes survivantes ayant participé aux activités des programmes. Parmi elles figuraient d'anciens enfants soldats, des filles anciennement associées à des groupes armés, d'autres jeunes vulnérables, des membres de groupes d'épargne et autres groupes communautaires, des représentants d'ONG locales partenaires, et des bénéficiaires individuels de l'assistance financée par le Fonds, dont des survivants de violences sexuelles et sexistes. Au total, plus de 500 personnes ont été interrogées (230 femmes et 270 hommes) dans le cadre des activités d'évaluation au cours de ces trois semaines. L'Annexe 3 offre un aperçu des activités d'évaluation ainsi que des informations détaillées concernant le nombre et le type de personnes y ayant pris part.

Limites

Malgré les avantages que présente cette méthodologie en termes de démarche participative et d'importance du processus de triangulation conféré aux activités d'évaluation, il convient de relever quatre limites importantes. Celles-ci portent sur la visite des sites, la représentativité de l'échantillon sélectionné, les données secondaires et le degré d'indépendance, et sont exposées ci-dessous.

1) Nous n'avons pas pu nous rendre sur tous les sites où sont menés les projets

Si l'équipe chargée de l'évaluation a pu se rendre sur un grand nombre de sites où ont lieu des projets et s'entretenir avec les bénéficiaires de nombreux partenaires d'exécution différents, il n'a pas été possible de visiter chacun des lieux où le Fonds soutient des projets depuis le début de ses programmes. Les projets qui étaient déjà arrivés à terme et ceux qui se trouvaient des zones considérées comme dangereuses (à savoir le Nord-Kivu) n'ont pu faire l'objet d'une visite sur place. Cette situation limite la portée avec laquelle les conclusions présentées ci-après peuvent s'appliquer aux projets concernés.

2) L'échantillonnage des personnes interrogées était ciblé

La sélection des participants aux activités d'évaluation a été faite suivant un échantillonnage ciblé afin de veiller à prendre en compte un nombre suffisant de bénéficiaires pour chaque type d'assistance, et ce, en vue du processus de triangulation des données collectées. Ce sont les partenaires d'exécution qui ont envoyé les invitations à participer et le choix des sites a été arrêté par le personnel du Fonds sur le terrain. Ainsi, la sélection des participants sur chaque site n'était pas nécessairement représentative de toutes les victimes ayant participé aux activités d'assistance soutenues par le Fonds. Ce potentiel « biais de sélection » limite la portée avec laquelle les conclusions peuvent refléter l'expérience des victimes qui ne participent plus à des projets ou qui se trouvent dans des zones où les partenaires ont choisi de ne pas emmener les évaluateurs.

3) La disponibilité et la qualité des données secondaires étaient variables

Si chaque partenaire d'exécution est tenu de présenter des rapports périodiques spécifiant le nombre de victimes concernées pour chacune des catégories d'assistance, le degré de précision et de cohérence avec lequel ces données sont fournies est fort variable. L'examen des rapports des partenaires d'exécution a révélé de nombreuses erreurs de calcul, notamment une double comptabilisation des bénéficiaires individuels. En outre, sans suivi continu des données concernant les victimes individuelles touchées par chaque projet, il est impossible de quantifier l'impact des activités financées par le Fonds. Par conséquent, l'évaluation traduit les expériences rapportées par les participants et les plus importants changements résultant de l'assistance apportée par le Fonds.

4) Les besoins en traduction pourraient avoir compromis notre indépendance

L'équipe chargée de l'évaluation pour le compte du Centre international de recherche sur les femmes, y compris les consultants contractés dans chaque pays, étaient des parties neutres, jouissant d'une indépendance totale s'agissant de leurs intérêts dans les conclusions de l'évaluation. Or, à certains moments au cours du travail sur le terrain en RDC, il a été nécessaire de faire appel à des compétences linguistiques locales pour pouvoir communiquer avec les victimes dans leur propre langue, et seuls les fonctionnaires du Fonds détenaient de telles compétences. Cette situation a produit un effet de « désirabilité sociale » qui a limité la portée avec laquelle les participants se sentaient libres d'exprimer leur véritable opinion. Toutefois, compte tenu de la candeur des réponses et de l'importance des remarques traduites, ainsi que du degré élevé de professionnalisme dont a fait preuve le personnel du Fonds sur le terrain, l'équipe chargée de l'évaluation est convaincue que cette situation n'a pas compromis l'impartialité de l'étude ni exercé une quelconque forme de pression sur les victimes, les empêchant de répondre en toute honnêteté.



Membres de l'association villageoise d'épargne et de crédit « Lapit pe Kun » dans le district de Kitgum (Ouganda) en train de débourser un prêt pendant une journée d'épargne.

Photo de Marita Nadalutti/Fonds.

RÉSULTATS

À l'aide de la méthodologie présentée ci-dessus, tant le travail sur le terrain que l'examen de la documentation ont permis d'évaluer les programmes du Fonds dans le nord de l'Ouganda et l'est de la RDC par rapport aux six domaines d'évaluation. Les principales questions abordées dans chaque domaine et les conclusions essentielles concernant chacune d'elles sont présentées à l'Annexe 4. Une synthèse des conclusions en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact, de durabilité et de mécanismes de coordination est fournie ci-après pour chaque catégorie d'assistance.

Les conclusions du Centre international de recherche sur les femmes indiquent que les activités des programmes du Fonds concernant chacune des trois catégories d'assistance (réhabilitation physique, réhabilitation psychologique et soutien matériel) ont constitué une réponse pertinente aux conséquences majeures des conflits, telles qu'envisagées dans le mandat d'assistance du Fonds. Pour ce qui est de la plupart des partenaires d'exécution, notamment ceux opérant en Ituri, les projets combinent un vide important en répondant à des besoins qu'aucune autre organisation gouvernementale ou de la société civile ne traite. Il convient également de relever que l'intégration de plusieurs formes de soutien est venue renforcer la pertinence des activités des programmes en ce qu'elle reconnaît que les effets du conflit ne se sont pas produits isolément.

Dans l'ensemble, les activités menées dans le cadre des programmes financés par le Fonds dans les trois domaines d'intervention ont affiché de bons résultats, même si la mise en œuvre des programmes par les partenaires d'exécution, le lieu des prestations et la stratégie sous-tendant les programmes ont connu des degrés d'efficacité variables. Un examen plus approfondi des conclusions émanant des activités d'évaluation concernant chaque pays est fourni ci-après pour chacune des catégories d'assistance et pour les thèmes transversaux.

RÉHABILITATION PHYSIQUE

Conformément au Plan stratégique du Fonds pour 2009-2013, les réponses apportées par les programmes en matière de réhabilitation physique visaient à prendre en charge les soins et la réhabilitation des victimes ayant subi un préjudice physique afin qu'elles guérissent et retrouvent une place au sein de leur société en tant que membre productif et actif.

L'évaluation a révélé que les activités de réhabilitation physique menées dans le cadre des programmes ont systématiquement offert aux victimes survivantes un niveau élevé de guérison physique, leur permettant de vivre aussi normalement que possible au sein de leur communauté et de participer aux activités communautaires quotidiennes. Partant, les activités entreprises dans cette catégorie d'assistance sont hautement pertinentes et efficaces, et ont également démontré un réel potentiel d'impact à long terme. Pour ce qui est de l'efficience et de la durabilité, l'évaluation a décelé des points forts et des points faibles, qui sont abordés ci-dessous.

Il est intéressant de relever que la réhabilitation physique a été omise par erreur dans la requête que le Fonds a déposée devant la Chambre préliminaire pour présenter les programmes destinés à répondre aux besoins en RDC. En conséquence, pour tous les projets, sauf un, les interventions ont été intégrées aux programmes uniquement au travers d'aiguillage vers les prestataires de services compétents par des organisations partenaires. Dans tous les cas, cette assistance constitue un élément de plus en plus important des activités financées par le Fonds en RDC.

Aperçu des activités de réhabilitation physique

Dans le nord de l'Ouganda, les activités de réhabilitation physique menées dans le cadre des programmes répondent aux violations des droits de l'homme et aux préjudices des victimes ayant subi des brûlures et des plaies chroniques, des mutilations des oreilles, du nez ou des lèvres, ou perdu un membre suite à une amputation, un incendie ou un accident impliquant une mine terrestre. L'assistance fournie comprend la chirurgie correctrice (chirurgie plastique et générale), la pose de prothèses, les traitements de physiothérapie et un soutien psychologique aux victimes survivantes, ou un aiguillage vers ces formes d'appui. C'est à raison que le Fonds s'est attaché les services de partenaires d'exécution à même de répondre aux différents besoins en réhabilitation physique. L'AVSI a été le principal partenaire chargé de la sensibilisation des communautés et de la fourniture de prothèses par l'intermédiaire de GROW (*Gulu Regional Orthopaedic Workshop*). Les interventions de l'AVSI comprenaient un volet consacré à la sensibilisation des fonctionnaires aux droits des personnes atteintes d'un handicap, ainsi qu'aux travaux de construction visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics.

Au travers d'un précédent projet, *Stichting Interplast Holland* a mis en œuvre une action étalée sur quatre ans (2008-2011) en matière de chirurgie correctrice reconstructive, en collaboration avec l'AVSI, l'AYINET et Caritas, qui mobilisaient les patients pour les opérer. L'action d'Interplast reposait sur le principe du partage des coûts et du renforcement des capacités. Le Fonds a couvert 40 pour cent du budget total d'Interplast, et l'organisation a procédé à des opérations de chirurgie reconstructive et a formé le personnel médical et les infirmiers locaux à la chirurgie plastique et reconstructive et au traitement des brûlures. L'action qui a suivi en matière de chirurgie correctrice a été mise en œuvre par *Watoto Child Care Ministry*. En outre, d'autres partenaires d'exécution ont utilisé les fonds qui avaient été spécifiquement destinés à la réhabilitation physique pour aiguiller certaines personnes vers la chirurgie, selon que de besoin. Toutes les interventions comprenaient des séances de physiothérapie et une assistance post-traumatique, toujours en fonction des besoins.

Si la réhabilitation physique est actuellement mise en œuvre au travers d'un système d'aiguillage vers les principales activités dans l'est de la RDC, les partenaires en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu s'accordent tous sur l'importance capitale de cette forme d'assistance aux victimes. Ainsi, de nombreux partenaires apportent certains éléments de réponse aux besoins physiques des victimes souffrant de blessures liées au conflit en utilisant des ressources idoines. À l'initiative de partenaires comme l'AMAB, COOPI, ALT et l'ACIAR,

les victimes sont aiguillées vers des prestataires spécialisés pour de la chirurgie correctrice, l'appareillage et la pose de prothèses et des séances de physiothérapie, en fonction des besoins physiques particuliers de chaque victime.

Au Sud-Kivu notamment, le CRS et (son partenaire) Caritas disposent également d'un système d'identification et d'aiguillage des survivants de violences sexuelles et des femmes souffrant de fistule. Grâce aux services d'aiguillage et de transport, ces femmes ont accès aux soins médicaux hautement spécialisés de l'hôpital de Panzi (réparation de la fistule, dépistage et traitement du VIH, traitement post-exposition et autres traitements essentiels).

Facteurs à l'origine du succès des activités de réhabilitation physique

L'évaluation a révélé que les partenaires d'exécution tant dans le nord de l'Ouganda qu'en RDC ont largement atteint leurs objectifs. Des exemples attestant l'efficacité obtenue dans cette catégorie d'assistance figurent ci-après, avec ventilation des données par sexe, le cas échéant :

- # de bénéficiaires aiguillés vers de la chirurgie correctrice :
 - Interplast a ausculté 374 patients au cours de la période concernée et mené 257 opérations dans les cinq camps de chirurgie qu'il avait établis ;
 - Watoto a fourni une réhabilitation médicale à 152 personnes (94 hommes et 58 femmes) ;
- # d'infrastructures dotées d'une meilleure accessibilité :
 - L'AVSI a fait construire des rampes pour améliorer l'accessibilité à trois immeubles, dont la mairie de district, le bâtiment des services communautaires et le commissariat central de la municipalité de Gulu ;
- # de bénéficiaires ayant reçu des prothèses et des orthèses :
 - L'AVSI rapporte avoir fourni des prestations à quelque 1 000 victimes survivantes, autant d'hommes que de femmes ;
- # de bénéficiaires d'autres soins médicaux :
 - L'ACIAR a aiguillé 237 personnes vers plusieurs types de traitements médicaux grâce à des partenariats avec des structures de santé locales ;
 - COOPI a fourni des traitements de prophylaxie post-exposition à 76 victimes de viol.

Au-delà du nombre de bénéficiaires directs et indirects, l'évaluation a montré que les activités de réhabilitation physique menées dans le cadre des programmes ont efficacement aidé les victimes à retrouver un rôle productif au sein de la société. Ce phénomène est particulièrement évident dans le nord de l'Ouganda où la réhabilitation physique a fait partie des réponses offertes par les programmes. Les résultats de l'examen des rapports sur la performance des programmes ont trouvé un écho dans les témoignages des victimes survivantes ayant participé à l'évaluation. Selon les rapports sur la performance des programmes présentés par l'AVSI, les visites de suivi ont montré qu'en moyenne 80 pour cent des victimes survivantes portaient les prothèses et orthèses fournies par GROW 12 heures par jour, quotidiennement et sans interruption. Parmi les améliorations les plus notoires signalées à l'équipe chargée de l'évaluation, notons la capacité de retrouver une existence normale, de faire des projets d'avenir, de retourner à l'école, de reprendre des tâches de jardinage, de recouvrer la confiance nécessaire pour prendre part aux rassemblements communautaires, ainsi que la capacité de regagner une indépendance sociale et une autonomie.

« Après la guerre, je ne pouvais même plus marcher car mes jambes avaient été estropiées. On m'a donné des béquilles et j'ai pu marcher. Ensuite, on m'a donné cette jambe et j'ai pu recommencer à travailler. Je peux à nouveau faire partie de la communauté et faire ce qu'est censé faire un homme. »

- une victime de sexe masculin, Ituri, RDC

« Au début, il m'a été extrêmement difficile d'accepter mon handicap. Mais l'accompagnement m'a aidée. Avec ce membre artificiel, je suis comme tout le monde. Je peux cuisiner, aller chercher de l'eau et creuser. »

- une victime de sexe féminin, Gulu, Ouganda

Toutes les victimes ayant bénéficié d'une réhabilitation physique ont fait part de ce genre d'expérience positive, même celles qui ont connu des complications ou des retards dans leur traitement. Dans la droite ligne de l'approche intégrée sous-tendant la stratégie appliquée par le Fonds à ces programmes, la majorité des victimes bénéficiaires de prestations de réhabilitation physique ont également eu accès une réhabilitation psychologique et un soutien matériel. Cela ressort clairement des rapports sur l'état d'avancement des projets, qui témoignent d'un degré élevé de complémentarité entre les services reçus par chaque victime au titre des trois catégories d'assistance.

Le fait que le soutien apporté par le Fonds ait contribué à la poursuite des opérations de GROW, dont il est actuellement donateur, constitue un autre facteur à l'origine du succès des efforts de réhabilitation physique. La stratégie du Fonds consistant à travailler en collaboration avec des organisations solides ayant pignon sur rue, telles qu'Interplast Holland, a favorisé non seulement le renforcement des capacités des organisations locales du nord de l'Ouganda, mais également une utilisation efficace des ressources. En outre, l'inclusion d'une composante de formation/renforcement des capacités pour le personnel local des hôpitaux lui a permis de consolider ses compétences en chirurgie correctrice. Bien que le Gouvernement ougandais n'assume pas encore la responsabilité financière des services importants, le soutien qu'apporte le Fonds à l'AVSI (une ONG internationale) aide à soutenir les opérations de l'association *Gulu Regional Orthopaedic Workshop*.

En RDC, les partenaires d'exécution, notamment l'AMAB, le RHA, COOPI, ALT et l'ACIAR, sont en mesure d'identifier et d'aiguiller efficacement un petit nombre de bénéficiaires en vue de leur réhabilitation physique. Parmi ces bénéficiaires, on compte des victimes qui ont été opérées ou été appareillées de prothèses afin de remédier à des handicaps physiques résultant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. D'autres partenaires, notamment l'AMAB et le CRS (et leurs partenaires RAFEC et DFF), accordent la priorité à l'identification et à l'aiguillage des victimes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes en vue de soins et de traitements. Si nécessaire, les soins fournis comprennent des réparations de la fistule, et des formations professionnelles sont proposées pendant le temps de guérison, qui est long.

La volonté de fournir des services de réhabilitation physique à moindres frais et rapidement constitue un autre facteur à l'origine du succès des efforts visant à aiguiller les victimes vers de tels services. Par exemple, dans l'est de la RDC, des partenaires comme le CRS mettent en place des services de transport en commun pour emmener les victimes vers l'hôpital de Panzi ou d'autres endroits éloignés en vue d'y recevoir l'attention médicale spécialisée nécessaire. En regroupant les survivants aux fins de leur fournir ce service, les partenaires d'exécution évitent d'avoir à s'acquitter des frais de transport élevés pour chaque survivant. Il est important de relever à nouveau que la majeure partie des activités de réhabilitation physique proposées par les partenaires en RDC ne sont pas menées à l'aide des ressources provenant directement du Fonds.

Pour déterminer si cela constitue réellement un gain d'efficacité, il faudrait analyser les coûts de transport moyens, de même que le temps d'attente, le degré de suivi et le nombre de visites nécessaires entre le moment de l'identification d'une victime et la date de son transport. Toutefois, il s'agit là d'un élément important qui sous-tend la capacité des partenaires à fournir aux victimes des soins essentiels de manière efficace et efficiente.

Facteurs limitant le succès des activités de réhabilitation physique

En dépit des importantes contributions positives apportées par les partenaires d'exécution à la fourniture d'une assistance en vue d'une réhabilitation physique, il convient de relever plusieurs facteurs clés ayant limité le succès de ces activités. Avant tout, notons les inefficacités et retards dans la fourniture, l'entretien et la réparation des prothèses. Si la fourniture de prothèses a joué un rôle essentiel dans le sentiment de retour à la normale pour les victimes survivantes, les coûts afférents à leur production a nui à la réussite de ces interventions dans les deux situations.

Dans l'est de la RDC, plusieurs partenaires et victimes survivantes ont souligné que les dépenses et le temps nécessaires au transport à destination de sites spécialisés dans l'appareillage de prothèses, au logement sur place et aux séances d'entraînement proposées aux bénéficiaires pour qu'ils regagnent leur mobilité ont constitué des facteurs contribuant à l'inefficacité et à l'inefficience. Les employés de GROW ont rapporté que comme il faut importer les matériaux de Suisse ou d'Inde, le coût unitaire par victime bénéficiaire devient passablement élevé. Il s'ensuit que si le coût de production était moindre, l'association serait en mesure de produire davantage de prothèses et, partant, de toucher plus de victimes. En outre, le soutien qu'apporte le Ministère de la santé ougandais aux opérations de GROW est limité et, faute d'amélioration, mettra encore plus en danger la pérennité des acquis dégagés par les programmes.

En plus de ces coûts élevés, la réparation ou l'ajustement d'une prothèse entraîne des coûts sociaux directs, notamment en termes de ressources et de temps mobilisés pour identifier et faire remonter le problème, et pour rapporter la prothèse sur le site en vue de sa réparation. Pendant ce temps, les victimes ont dit qu'elles avaient le sentiment d'être à nouveau vulnérables et qu'elles risquaient de subir un autre traumatisme. En l'absence de mécanisme de réponse local, ces retards et ces coûts peuvent nuire à l'efficacité de l'investissement initial.

Options stratégiques visant à améliorer les activités de réhabilitation physique

S'agissant de la durabilité de la réhabilitation physique, le manque d'infrastructure disponible dans la plupart des régions d'intervention indique qu'il est peu probable que l'appui en matière d'aiguillage perdure en l'absence d'un financement extérieur continu de la part du Fonds ou d'autres donateurs. Et si les avantages perçus par les bénéficiaires ayant subi une opération et reçu une prothèse sont considérables, ceux-ci pourraient pâtir de l'absence continue de soutien et de soins de suivi. Par conséquent, nous conseillons au Fonds d'inclure la réhabilitation physique en tant que réponse recommandée dans sa prochaine requête judiciaire auprès de la Chambre préliminaire concernant la RDC, et de trouver une manière d'intégrer des mesures de durabilité des services dans les deux situations. Il s'agit là d'une option stratégique visant à garantir que les victimes ayant des besoins en matière de réhabilitation physique auxquels il faut répondre immédiatement auront à tout moment accès à de la chirurgie, des soins et du matériel pouvant changer leur vie.

Une autre option stratégique consiste à maximiser les profits de l'investissement du Fonds dans les interventions de GROW. Il est recommandé que l'appui qu'apporte le Fonds à

l'AVSI vise à assurer un plus grand plaidoyer auprès du Ministère des finances et du Ministère de la santé ougandais afin qu'ils assument l'entièr responsabilité financière de GROW d'ici la fin de la prochaine période des programmes du Fonds (2014-2017). Pour répondre à certains engorgements et retards, le Centre international de recherche sur les femmes recommande également que le Fonds, avec l'aide de ses partenaires d'exécution, envisage des solutions en vue de rationaliser et raccourcir le processus de réparation dans les deux situations. De telles solutions pourraient passer par la formation d'agents et d'assistants locaux en réparations de base et le stockage d'un petit nombre de béquilles, des cannes et d'autres substituts temporaires aux prothèses sur les sites ou les structures locales où sont menés les projets.

RÉHABILITATION PSYCHOLOGIQUE

Le Plan stratégique du Fonds pour 2009-2013 énonce que les réponses apportées par les programmes en matière de réhabilitation psychologique visent à offrir un soutien psychologique et social, ainsi que d'autres prestations de santé, de façon à la fois avantageuse et efficace ; et constituent un moyen d'informer les populations locales sur les besoins des victimes et les ressources à disposition pour les aider à guérir. L'évaluation a montré que les activités mettant en jeu cette catégorie d'assistance sont extrêmement bien adaptées aux besoins des victimes et au contexte dans lequel le programme est mené. Les activités sont également d'une très grande efficacité et l'évaluation a décelé d'importants signes indiquant que ces acquis étaient durables et à même d'avoir une incidence considérable à long terme.

Aperçu des activités de réhabilitation psychologique

Les activités en lien avec la réhabilitation psychologique ont constitué une réponse aux conséquences et traumatismes découlant des crimes relevant de la compétence de la Cour commis dans les deux situations, tels que meurtres, enlèvements, disparitions, mariages forcés constitutifs d'acte inhumain et violences sexuelles. Au cœur des interventions menées dans les deux situations, on trouve les efforts visant à favoriser une culture de l'acceptation afin de réduire la stigmatisation des victimes survivantes et de raviver les valeurs communautaires de longue date, que sont la confiance, la responsabilité partagée et la coexistence pacifique. Cette réponse a principalement été apportée au travers de l'intégration du soutien psychosocial dans les interventions des partenaires d'exécution et du renforcement des capacités en vue d'améliorer la qualité des services de soutien post-traumatique. Les grandes stratégies sous-tendant la réhabilitation psychologique comprenaient les éléments suivants :

- Une formation et un encadrement s'agissant de la fourniture d'une aide psychologique professionnelle ont été assurés par le CVT pour certains membres d'organisations fournissant des services d'accompagnement psychologique en Ouganda. Parmi les organisations concernées figuraient COOPI, Caritas et ACTV.
- Une formation a été offerte aux conseillers communautaires dans les deux situations afin qu'ils apportent un soutien affectif et psychosocial immédiat à des victimes individuelles ou des groupes de victimes. Les partenaires, dont l'AMAB, COOPI et KAF en RDC, et ACTV, CARITAS et COOPI dans le nord de l'Ouganda, mettent davantage l'accent sur l'accompagnement individuel et les séances de thérapie pour les survivants de violences. En RDC, les thérapies individuelles sont généralement proposées par des psychologues ou des auxiliaires psychologiques de la communauté qui reçoivent une formation adaptée afin de pouvoir identifier les symptômes d'un traumatisme et fournir un suivi psychologique de base.

- Des séances de thérapie en communauté ont été organisées dans le nord de l'Ouganda par COOPI, par l'intermédiaire de facilitateurs communautaires, et par le DNU au travers du projet de « guérison des mémoires ». En RDC, le RHA et le CRS (entre autres) ont eu recours à une approche communautaire pour soulager les blessures psychologiques, pour encourager le pardon et la réconciliation et pour résoudre les conflits qui menacent d'éclater, au travers de la mise en place des Caravanes de la paix.
- La promotion participative de la paix au travers du système scolaire est l'une des stratégies centrales des activités menées par ECOPAIX en Ituri et dans les provinces du Kivu. Ces sessions sont organisées par des animateurs qualifiés, en collaboration avec les enseignants et les administrateurs des écoles, dans le but de promouvoir la culture de la paix et de la non-violence au sein des écoles et des communautés.

Facteurs à l'origine du succès des activités de réhabilitation psychologique

Au cours de la période considérée aux fins de la présente évaluation, les activités financées par le Fonds ont répondu aux besoins en matière de soutien psychologique et post-traumatique de milliers de victimes dans les deux situations. Les entretiens menés avec des membres de toutes les communautés concernées par les projets ont montré qu'ils avaient fortement apprécié le soutien psychosocial proposé. Parmi les plus importantes améliorations que ces séances de soutien ont apportées, les victimes ont dit qu'elles avaient désormais une perception plus positive de la vie, et certaines ont retrouvé la confiance nécessaire pour prendre à nouveau part aux activités de leur communauté. Nombre d'entre elles ont déclaré être mieux à même de gérer leurs problèmes grâce à la cohésion sociale et à un plus grand sentiment de confiance en elles.

« L'AMAB nous a appris et nous a aidés à ne plus avoir honte et à retrouver confiance en nous. Elle nous a dit de ne pas nous isoler, et que nous devrions faire partie de la société comme n'importe qui d'autre. Elle nous a appris à nous voir à nouveau comme étant égal à tout le monde. »

- une victime de sexe féminin, Ituri, RDC

De nombreux participants, notamment les victimes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes, ont dit que l'assistance reçue les avait aidées à arrêter de se blâmer pour les crimes subis et à se considérer à nouveau comme de « vraies femmes », tandis que bien d'autres ont également indiqué que la possibilité de retravailler et d'être actives économiquement constituait le principal facteur déclencheur de leur nouvelle bonne santé mentale.

« J'avais de nombreux problèmes, mais après avoir participé à des séances d'accompagnement, je suis devenue forte et j'ai commencé à travailler pour mes enfants. »

- une victime de sexe féminin, Lira, Ouganda

Cette évaluation révèle les grands progrès qu'ont accomplis les projets pour ce qui est des objectifs à atteindre. Des exemples attestant l'efficacité des activités de réhabilitation psychologique figurent ci-après, avec ventilation des données par sexe, le cas échéant :

- Portée des thérapies communautaires :
 - L'AMAB a atteint 310 victimes au travers de séances de thérapie en communauté ;

- Le RHA a atteint 40 000 membres de communauté au travers d'activités de réconciliation communautaires ; et
- COOPI a identifié et aiguillé 112 anciens enfants soldats vers des séances de thérapie en communauté dans l'est de la RDC.
- Portée des activités de sensibilisation et de consolidation de la paix :
 - Le CRS et ses partenaires ont identifié 102 cas de conflit dans des communautés et résolu 54 d'entre eux de manière pacifique ;
 - Dans ses efforts de consolidation de la paix, ECOPAIX a atteint 14 850 écoliers/étudiants en tant que bénéficiaires directs, et 30 270 en tant que bénéficiaires indirects ; et
 - Au travers de ses activités de sensibilisation, COOPI a atteint 130 villages et 30 écoles en Ouganda, totalisant plus de 9 925 bénéficiaires.
- Portée des thérapies et des consultations individuelles et en petit groupe :
 - En Ouganda, le CVT a organisé 40 séances de thérapie mixte à l'intention de 29 femmes et 12 hommes ;
 - L'AMAB a proposé des thérapies individuelles à 300 femmes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes ;
 - Grâce à des séances de thérapie en petit groupe, la NECPA a atteint 265 victimes ; et
 - Les sessions de « guérison des mémoires » du DNU ont réuni 33 participants (22 femmes et 11 hommes) à Ongako, Koch Goma et Coorom.

Nombre de partenaires travaillant dans le domaine de la réhabilitation psychologique recourent à un modèle basé sur le groupe, ce qui constitue un modèle de bonne pratique en termes d'efficience et de durabilité. Que ces activités reposent sur un programme en milieu scolaire ou des sessions communautaires, les efforts ainsi déployés atteignent un plus grand nombre de victimes bénéficiaires que les initiatives de soutien individuel, et ce, avec des ressources financières et humaines égales. Alors que les démarches individuelles reposent souvent sur des psychologues ou des conseillers qualifiés, la plupart des démarches communautaires font appel à des volontaires laïques ou des auxiliaires psychologues (des animateurs) pour mener ces sessions.

Ces approches, qui impliquent des facilitateurs jouissant d'une expertise moins importante, se sont révélées efficaces dans plusieurs cas de figure, y compris dans l'est de la RDC⁴². Par exemple, la plupart des centres de soutien communautaires, couplés aux personnes ressources issues de la communauté, ont rapproché les services de soutien psychosocial de la population. Au cours des discussions de groupe ciblées organisées dans le nord de l'Ouganda, les victimes ont souvent indiqué qu'elles avaient sollicité et reçu des conseils et un soutien de la part des conseillers de la communauté en vue de pouvoir gérer leur anxiété et leur amertume.

Le fait que les victimes disposent d'une tribune où elles peuvent, si elles le souhaitent, partager le récit de leur traumatisme et des violations subies apporte souvent un certain degré de guérison et contribue directement à la réussite des objectifs plus larges que sont la réconciliation et la promotion de la culture de la paix. La base solide créée par les initiatives communautaires de consolidation de la paix peut servir de rempart efficace en vue de ne pas perdre tous les acquis dégagés par les projets financés par le Fonds dans le domaine de la santé psychologique. De même, dans le nord de l'Ouganda, ce sont les associations

⁴² J. Bass et autres, « Controlled trial of psychotherapy for Congolese survivors of sexual violence », in New England Journal of Medicine, volume 368, 6 juin 2013, p. 2182.

villageoises d'épargne et de crédit qui jouent ce rôle, et dont les membres sont aussi des victimes survivantes.

Un autre élément clé du succès des activités financées par le Fonds est le développement des capacités, un principe qui fait office de principale stratégie dans les deux situations pour accroître l'aptitude des personnes ressources locales à identifier les besoins en réhabilitation psychologique des victimes et à y répondre. En RDC, l'aptitude des partenaires d'exécution du Fonds à fournir des services de réhabilitation psychologique de qualité a été renforcée grâce à un partenariat avec le *Centre for Children in Vulnerable Situations* (CCVS). Dans le nord de l'Ouganda, le renforcement des capacités en matière de conseils thérapeutiques s'est fait à la faveur d'un partenariat avec le Centre pour les victimes de la torture (CVT), qui a également formé et encadré le personnel communautaire qualifié des partenaires d'exécution.

Facteurs limitant le succès des activités de réhabilitation psychologique

Il est important de relever que les victimes bénéficiant de ce large éventail d'activités de réhabilitation psychologique ne représentent qu'une infime partie des victimes des conflits survenus dans chaque situation. Ainsi, toute attention portée à leur préjudice psychologique constitue une étape importante vers la guérison individuelle et communautaire. Toutefois, on constate un certain nombre de facteurs limitant la mesure dans laquelle ces acquis peuvent être durables et à même d'avoir une incidence à long terme. Par exemple, s'agissant des programmes faisant une place de choix aux thérapies de groupe et communautaires, il est peu probable que des sessions en groupe parviennent au même résultat en terme de guérison et de stabilité que des sessions individuelles. Si nous ne disposons d'aucune donnée attestant le degré de guérison atteint au travers de ces interventions, les démarches communautaires et de groupe ne permettent pas d'identifier correctement les traumatismes à l'échelle de l'individu, ni les besoins spécifiques ou le statut particulier de chaque victime.

Faute d'un tel suivi sur mesure et continu, il n'est pas possible de savoir avec certitude si ces effets positifs perdureront au-delà de la période considérée aux fins de l'évaluation. C'est particulièrement inquiétant dans l'est de la RDC, où la violence n'a pas cessé et où les menaces sont omniprésentes, notamment les violences sexuelles. Face à cette instabilité permanente, n'importe quel acquis en matière de réhabilitation psychologique peut être compromis, et ce, même si l'intervention est adaptée aux besoins individuels et mise en œuvre avec tous le suivi et les soins continus nécessaires. Le fait qu'il se soit révélé compliqué d'utiliser les ressources des projets pour louer des locaux pour les centres de soutien et pour rétribuer les personnes ressources constitue un autre facteur limitant le succès des activités de réhabilitation psychologique dans le nord de l'Ouganda. Ces facteurs sont susceptibles de compromettre la durabilité de ces services et, partant, des soins continus dispensés aux victimes.

Options stratégiques visant à améliorer les activités de réhabilitation psychologique

À la lumière de l'analyse qui précède, nous avons identifié des options stratégiques clés que le Fonds doit envisager pour renforcer le soutien qu'il apporte aux activités de réhabilitation psychologique. Une importante option consiste à renforcer la capacité des institutions qui forment les conseillers professionnels. Un investissement sur ce plan permettrait non seulement de faciliter le transfert des compétences à plus grande échelle, mais également de favoriser la durabilité. Par exemple, il serait plus efficace que la formation qu'offre le CVT en vue de renforcer les capacités des personnes travaillant pour des organisations spécifiques soit assurée par des institutions de formation accréditées afin que le transfert des compétences se fasse à plus grande échelle.



Dans le cas de la RDC, nous recommandons que le Fonds envisage des solutions en vue d'élargir la portée de la formation assurée par les experts du CCVS, et contacte également d'autres spécialistes locaux en traumatisme afin de renforcer l'aptitude des partenaires d'exécution à répondre à ce besoin impérieux des victimes.

SOUTIEN MATÉRIEL

Conformément au Plan stratégique du Fonds pour 2009-2013, les réponses apportées par les programmes en matière de soutien matériel visaient à améliorer le statut économique des victimes grâce à l'éducation, au développement économique et à la reconstruction des infrastructures communautaires ainsi qu'à la création d'emplois. Quel que soit l'endroit où s'est déroulé le programme, les activités ont clairement prouvé qu'elles avaient reconnu les besoins économiques réels des victimes et de leur famille dans les deux situations. Partant, les activités dénotent une grande pertinence. Dans l'ensemble, les partenaires du Fonds ont atteint ou dépassé leurs objectifs en matière de soutien matériel, comme en témoigne le nombre de victimes participant à des groupes d'épargne communautaire ou ayant suivi des formations professionnelles ou des programmes d'alphabétisation. L'efficience de ces activités, le degré d'impact qu'elles sont susceptibles d'avoir et leur durabilité en fonction des interventions sont autant de thèmes abordés ci-après.

Aperçu des activités de soutien matériel

Les activités en lien avec le soutien matériel ont constitué une réponse à la destruction des biens, aux conséquences des déplacements de population et à la diminution des sources de moyens de subsistance suite à la disparition des membres de la famille qui percevaient un revenu. Dans le cadre des activités des programmes menées dans ce domaine, les premières interventions ont consisté à établir un système d'épargne communautaire et des groupes de solidarité. Dans le nord de l'Ouganda, ces groupes ont principalement été structurés selon le modèle des associations villageoises d'épargne et de crédit lancé par CARE International. Au rang des partenaires d'exécution clés figurent CARE Ouganda, l'Association des producteurs de piment du nord-est (NECPA), COOPI et le DNI.

Les groupes d'épargne constitués en RDC suivaient deux modèles de base : le modèle des *Mutuelles de Solidarité* (les MUSO) mis en œuvre par de nombreux partenaires, et celui des communautés d'épargne et de prêts internes, un modèle lancé par le CRS et mis en œuvre par ses partenaires au niveau local. La structure type des modèles d'épargne en groupe comprend 12 à 30 membres qui participent aux réunions et apportent régulièrement des contributions. Si les stratégies et les procédures sous-tendant chacune de ces initiatives diffèrent, elles partagent l'objectif commun de favoriser une plus grande sécurité économique et de susciter chez les participants un sens du partage des responsabilités.

Dans le nord de l'Ouganda, le Fonds a soutenu d'autres activités destinées à rétablir les moyens de subsistance, notamment des formations professionnelles en apiculture, l'enseignement de techniques agricoles améliorées, la plantation d'arbres ainsi que l'introduction et l'intensification de nouvelles cultures commerciales. Dans ce dernier domaine, le soutien apporté par l'Association des producteurs de piment du nord-est (NECPA) a été couronné de succès. Avec l'appui du Fonds dans la région, la NECPA a intensifié la culture du piment en tant que moyen de subsistance. L'association assure la coordination de 30 groupes de producteurs de piment, qui sont majoritairement des femmes. Le rapport sur l'état d'avancement des programmes du Fonds publié à l'été 2013 indique qu'il est envisagé que la production de café en Ituri suive cette voie.

En RDC, le Fonds a apporté son aide à des partenaires comme le RHA, KAF et l'ACIAR afin qu'ils offrent un soutien direct à des victimes individuelles sous la forme d'un microfinancement en vue de mener des activités commerciales de détail, d'organiser des formations professionnelles et des cours d'alphabétisation, et de développer les groupes

d'épargne communautaire. Certains partenaires, comme ALT, ont offert de façon combinée des formations et un appui financier direct.

Facteurs à l'origine du succès des activités de soutien matériel

Tout porte à croire que les partenaires d'exécution se sont efforcés de fournir un soutien matériel de manière efficace et efficiente. À titre d'exemple concret, citons les formations professionnelles en groupe (auxquelles ont participé de nombreux étudiants en même temps) ; la création de groupes d'épargne et de crédit (dont les coûts initiaux ont été moindres pour les partenaires et qui sont rapidement devenus indépendants), et le taux de remboursement élevé pour la plupart des initiatives de microcrédits. Ce dernier exemple témoigne d'un degré élevé d'efficacité en ce que les coûts minimes portaient sur la fourniture du prêt initial et le suivi avec l'emprunteur. Le capital de base a été récupéré avec un petit montant d'intérêts, ce qui a permis de financer le suivi et les activités en lien avec le prêt. Grâce à des taux de défaillance faibles, les programmes ont été en mesure de conserver un budget stable et d'atteindre de nombreuses victimes sans entraîner des coûts directs trop importants pour le budget alloué au projet.

Même si l'évaluation a relevé des différences en termes de robustesse et de réussite des associations villageoises d'épargne et de crédit dans le nord de l'Ouganda, les témoignages apportés par les femmes et les hommes bénéficiaires, ainsi que les données secondaires, ont généralement indiqué que les groupes d'épargne contribuaient efficacement à encourager la mobilisation des communautés et à restaurer les moyens de subsistance.

« Ceux qui continuent avec les MUSO le font car cela les rapproche. Cela leur apprend à mettre de côté, même petit à petit. Ils apprennent à s'aimer les uns les autres. »

- une femme membre d'une MUSO, Ituri, RDC

Pour ce qui est des groupes d'épargne, on compte parmi les principales réalisations un taux élevé de remboursement des emprunts, un renouvellement des prêts d'une valeur toujours plus importante et l'ouverture de comptes bancaires pour les programmes d'épargne. Des exemples attestant l'efficacité obtenue dans cette catégorie d'assistance figurent ci-après, avec ventilation des données par sexe, le cas échéant :

- # de groupes d'épargne créés :
 - L'ACIAR a financé la formation de 123 MUSO en Ituri ;
 - KAF a établi 20 MUSO au Sud-Kivu ;
 - Le CRS, par l'intermédiaire de ses partenaires locaux, a créé 64 communautés d'épargne et de prêts internes au Sud-Kivu ;
 - CARE a mobilisé 290 groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit dans le nord de l'Ouganda.
- # de victimes individuelles ayant bénéficié d'un soutien matériel :
 - Grâce à COOPI, 106 filles-mères ont suivi une formation et reçu des kits en Ituri ;
 - KAF a fourni une formation professionnelle à 250 survivants d'actes de torture au Sud-Kivu ;
 - Dans les districts de Lira et d'Amuri, la NECPA a permis à 3 261 bénéficiaires directs d'augmenter leur production alimentaire et la sécurité de leur revenu.

Le recours à des groupes d'épargne en tant que moyen d'inciter la communauté à s'engager a constitué une stratégie de mobilisation communautaire efficace. Les groupes d'épargne, détenus et gérés par la communauté, pouvaient compter sur la présence sûre et

solide de leurs membres aux réunions d'épargne hebdomadaires, qui faisaient office de forum de dialogue et de sensibilisation communautaire.

« Avant, chacun menait sa vie de son côté. La guerre a tout détruit, même les relations. Maintenant, nous pouvons facilement rapprocher les gens et les tribus, mais il nous a fallu du temps pour retrouver cette unité. »
- une femme membre d'une MUSO, Ituri, RDC

Ces bons résultats témoignent de l'impact à long terme de ces initiatives de soutien matériel. Au niveau de la personne et de la famille, il ressort des témoignages qu'outre la restauration de leurs moyens de subsistance, la capacité d'économiser, d'emprunter et d'investir a permis aux membres de ces groupes de gagner en autonomie, comme le prouve leur fort sentiment de fierté, de dignité et de confiance en eux. Les participants ont indiqué que les plus grands changements avaient été la possibilité de payer les frais de scolarité, de s'offrir plus d'un repas par jour, d'avoir un meilleur logement ainsi que, pour la première fois, d'acheter des parcelles de terre ou d'investir du capital dans des petits commerces.

Pour ce qui est de l'impact sur les victimes individuelles, les partenaires d'exécution en Ouganda, comme CARE et COOPI, ont fait savoir que plus de 50 et 70 pour cent, respectivement, des personnes participant aux associations villageoises d'épargne et de crédit avaient créé leur propre activité génératrice de revenus grâce à des emprunts et des économies. Dans d'autres circonstances, ce sont les groupes d'épargne qui ont créé des activités collectives génératrices de revenus, notamment grâce à l'investissement dans des charrues à bœufs. Selon le système d'information de gestion de CARE, le taux annuel de décrochage des associations villageoises d'épargne et de crédit n'était que de 5 pour cent et était principalement dû à un déménagement ou un mariage.

« Les associations villageoises d'épargne et de crédit se répandent comme une traînée de poudre. C'est la meilleure initiative qu'ait jamais connu l'ensemble de la région du nord de l'Ouganda. »
- un chef de district, Gulu, Ouganda

Les groupes d'épargne représentent un gage de la pertinence et du potentiel des interventions produites, dirigées et gérées par les communautés dans des situations d'après-conflit. La durabilité est chose possible dans la mesure où ces activités ne reposent pas sur un important investissement en ressources, mais plutôt sur une démarche d'entraide, selon laquelle les membres de la communauté œuvrent ensemble pour faire fructifier ce qu'ils possèdent. À cet égard, les groupes de victimes sont restés viables, opérationnels et visibles, et ce, même lorsque le Fonds avait cessé d'apporter son soutien quelque six mois auparavant et que les organisations partenaires n'assuraient aucune présence constante et quotidienne. Force est de citer en l'espèce le cas d'un groupe situé dans le village d'Agonga, dans le sous-comté de Koch Goma (district de Gulu), soutenu par l'organisation *Kica-ber war victims*. L'équipe a été impressionnée par le degré d'organisation, l'engagement et les témoignages des victimes à l'égard de leur participation au projet, ainsi que par la manière avec laquelle elles ont réagi une fois le projet terminé.

En RDC, tant le modèle des communautés d'épargne et de prêts internes que le modèle des MUSO semblent également avoir constitué des moyens prometteurs de favoriser une plus grande stabilité financière des membres. Comme dans le nord de l'Ouganda, les participants, hommes et femmes, ont indiqué que le plus grand changement avait été la possibilité d'emprunter, d'économiser, d'investir, de s'acquitter des frais de scolarité et de payer des soins médicaux d'urgence. Les personnes interrogées ont dit que ces avantages économiques avaient également grandement contribué à l'amélioration de leur santé mentale et de leur sentiment de sécurité.

« Ça a été un grand changement pour moi. Mon bébé était tombé malade et je ne pouvais rien faire pour lui. Maintenant je peux m'en occuper. Même lorsque je n'ai pas un sou en poche, la MUSO m'aide. »

- une femme membre d'une MUSO, Ituri, RDC

« Le microfinancement a été un don du ciel. Je me suis sentie digne et respectable. J'ai même les moyens de me faire belle. Sans cela, je n'aurais pas trouvé de mari. Personne ne veut épouser une femme qui a été violée, mais mon mari me trouve belle car je peux prendre soin de moi. »

- une victime de sexe féminin, Sud-Kivu, RDC

« On ne peut pas comparer la vie que je mène maintenant avec ma vie d'avant. C'est impossible ! Désormais, je gagne de l'argent et je peux subvenir à mes propres besoins (savon, vêtements). Avant, c'était ma mère qui s'en chargeait, alors elle est heureuse que je sois ici et que je gagne de l'argent. Ça aide toute notre famille. »

- une jeune femme vulnérable, Ituri, RDC

Dans les deux pays de situation, l'évaluation a révélé qu'au-delà des objectifs économiques sous-tendant leur création, les groupes d'épargne ont joué un rôle sur le plan social. Les entretiens organisés avec des membres de communautés d'épargne et de prêts internes et de MUSO en RDC ont traduit un degré élevé d'autonomisation et un sens du partage des responsabilités, et montré que ces éléments étaient la clé du succès que connaissent actuellement ces regroupements. Des groupes de particuliers ont dit avoir économisé l'équivalent de plusieurs milliers de dollars des États-Unis ; et la plupart d'entre eux avaient des projets spécifiques pour lesquels ils continuaient à faire croître leur portefeuille et augmenter le nombre d'adhérents.

Un petit nombre de personnes au sein de ces groupes de victimes avaient des projets immédiats pour lesquels elles allaient au-delà du modèle élémentaire d'épargne et de prêts qui leur avait été fourni, et commençaient à investir dans des projets d'infrastructure au profit des communautés affectées. Un de ces groupes au Sud-Kivu n'en était qu'au tout début de la phase de planification, mais explorait des idées, comme une pompe à eau et un moulin. Hormis les bienfaits sociaux potentiels de ces démarches, les groupes avaient prévu de recouvrer leurs frais pour investir dans d'autres projets plus importants.

Dans le nord de l'Ouganda, COOPI a eu recours au modèle d'associations villageoises d'épargne et de crédit pour susciter et maintenir le dialogue communautaire sur les violences sexuelles et sexistes dans le district de Pader. Les associations villageoises d'épargne et de crédit ont offert à leurs membres adhérents un endroit sûr où ils pouvaient régulièrement partager leur expérience et en tirer mutuellement profit, notamment au travers de la reconnaissance d'un certain degré de responsabilisation partagée. Dans ce dernier cas de figure, certains membres se sont réunis pour servir de médiateurs au sein de couples.

Si ces différends peuvent ne pas découler directement d'un conflit politique au sens plus large, il est évident que l'instabilité causée par la guerre se répand lentement dans l'existence quotidienne et aggrave les tensions dans les relations interpersonnelles. Des telles tensions participent souvent du fait qu'au lendemain d'un conflit, les hommes comme les femmes peinent à redéfinir les rôles qui leur sont traditionnellement dévolus, ce qui entraîne une dislocation de la société et de la famille. Les résultats des efforts visant à résoudre ces conflits interpersonnels ont permis d'améliorer la confiance, l'assurance et les capacités de décisions, ainsi que d'asseoir le rôle de chef de file des victimes, notamment des femmes.

Il convient de relever qu'indépendamment du contexte, les victimes et leur famille ayant conjointement participé à ces groupes avec leur conjoint/partenaire ont dit que cela avait eu un impact positif sur les relations hommes-femmes dans leur foyer. Dans la majorité des cas, nous avons appris que les hommes avaient souhaité participer après avoir réalisé les conséquences qu'avait eues la participation de leur partenaire pour le revenu de leur foyer et leur bien-être. Même s'il ne s'agit que de cas exceptionnels chez les participants en RDC, des femmes ayant adhéré au même titre que leur partenaire ont dit avoir pu prendre des décisions communes avec leur mari et pu utiliser en toute transparence les économies réalisées par la famille.

« Nous discutons de la façon dont nous allons disposer de l'argent et l'utilisons principalement pour payer les frais de scolarité. Bien entendu, lorsque de temps en temps l'homme veut sortir participer à des séances du soir (boire), cela peut susciter des problèmes. »

- une femme membre d'une association villageoise d'épargne et de crédit, Lira, Ouganda

Un autre élément à l'origine du succès des activités de soutien matériel a été la place de choix accordée au renforcement des capacités au niveau local. S'agissant tant des sous-traitants que des groupes communautaires au sein desquels les victimes bénéficiaires étaient mobilisées, les capacités ont été renforcées grâce à des formations et un soutien en matière de connaissances et gestion financières, de planification stratégique et de suivi. Les victimes de sexe féminin ayant pris part au programme de formation assuré par KAF ont largement salué le programme pluridisciplinaire proposé, lequel mettait autant l'accent sur les connaissances de base en lecture, écriture et calcul que sur des compétences financières plus avancées. Les participants ont fait état d'une amélioration spectaculaire de leur confiance en eux et de leur capacité à gérer efficacement le financement de leurs micro-entreprises et petits commerces.

« Ils m'ont donné 10 \$ avec lesquels j'ai acheté un sac de charbon. J'ai mis la formation en pratique et j'ai vendu le charbon et gagné 18 \$ sur les 10 \$ que j'avais achetés. Ensuite, j'ai emprunté 30 \$, puis 50 \$ et maintenant près de 100 \$. J'ai ma propre entreprise et j'ai appris à la gérer. »

- une victime de sexe féminin, Sud-Kivu, RDC

De même, les membres de MUSO ont évoqué l'importance d'apprendre à gérer leurs fonds collectifs et individuels, à prévoir les dépenses, ainsi qu'à calculer les intérêts et les frais de remboursement. Doter les victimes et leur famille d'une capacité en tant qu'épargnant individuel, chef de famille et micro-entrepreneur représente une étape clé sur le chemin qui mène à une plus grande stabilité financière. Il est également important de souligner les mesures prises dans le nord de l'Ouganda en vue d'institutionnaliser les groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit en les enregistrant au niveau des sous-comtés et des districts, et en leur attribuant l'appui technique et financier du gouvernement local. Même si les membres des MUSO et des communautés d'épargne et de prêts internes dans l'est de la RDC ont intérêt à parvenir à un tel degré de formalisme, les partenaires d'exécution et le personnel chargé des programmes du Fonds ont fait remarquer qu'un certain nombre de défis liés au cadre réglementaire juridique et financier du pays rendaient cette démarche impossible à court terme.

Facteurs limitant le succès des activités de soutien matériel

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les bénéfices que les victimes participantes ont tirés des différents groupes d'épargne et des possibilités de formation ont largement contribué à leur bien-être financier et émotionnel. Toutefois, nous avons constaté des différences s'agissant du dynamisme et de l'évolution des MUSO, des communautés d'épargne et de prêts internes et des micro-entreprises créées par des victimes bénéficiaires. Dans leurs témoignages, les victimes et les partenaires d'exécution dans l'est de la RDC ont fait état de divers degrés de stabilité économique et d'« autoprise en charge » résultant de ces activités.

La majorité des victimes ayant bénéficié d'une assistance directe (formation, micropôts) en RDC avaient le sentiment que l'aide fournie ne suffisait pas à favoriser un réel niveau de stabilité économique et de réinsertion socio-économique. Les coûts d'investissement encourus par les partenaires d'exécution pour soutenir ces modèles étaient relativement bas. Cela indique qu'une fois établis, ces groupes pourraient facilement être entretenus sans aucune source de financement extérieur ni aucune assistance. Toutefois, pour ce qui est de savoir si les acquis dégagés par ces modèles seront durables, il faudrait une certaine stabilité économique tant pour les membres individuels que pour leur environnement. Comme pour la réhabilitation psychologique, tout bénéfice économique réalisé est compromis par l'instabilité permanente et les conflits, tant au sein qu'en dehors des communautés où des activités soutenues par le Fonds sont menées. En RDC, il a également été constaté que des groupes d'épargne auxquels participent des victimes de sexe masculin et féminin étaient généralement dirigés par des hommes, élus à une charge par le groupe.

Les femmes membres de groupe ont insisté sur le fait que cette élection n'était pas fonction du sexe mais basée sur le niveau d'alphabétisation, les capacités de meneur et la fiabilité du candidat. Cette approche démocratique constitue certes un autre facteur à l'origine du succès de ces groupes, mais ceux-ci peuvent également contribuer à reproduire des inégalités et des normes liées au genre, en ce qu'ils accordent une plus grande confiance aux dirigeants de sexe masculin. Cette situation peut à son tour limiter la portée avec laquelle les opinions des femmes sont représentées et la priorité avec laquelle leurs intérêts sont défendus au sein des groupes.

Il semble également que les programmes connaissent un manque d'efficience dans les deux situations. Un exemple clé qui est revenu sans cesse dans les discussions avec les victimes bénéficiaires de soutien matériel dans l'est de la RDC était la mauvaise qualité des « kits » fournis par les partenaires d'exécution. Ces kits, qui sont destinés à favoriser la réintégration et la réhabilitation, complémentent généralement les formations professionnelles et contiennent souvent des articles comme des machines à coudre et du fil pour ceux qui s'orientent vers le métier de couturier ; un jeu de clés à molette pour ceux qui suivent une formation en mécanique ; et de petits animaux (semences, poulets, chèvres, etc.) pour ceux qui se vouent à l'agriculture et à l'élevage d'animaux. Une part importante de nombre de budgets alloués aux projets a été consacrée à l'investissement initial dans ces kits. Qui plus est, les outils fournis n'ont pas été jugés de suffisamment bonne qualité pour être durables et pouvoir générer un revenu stable. Par exemple, lorsque les machines à coudre étaient endommagées, les pièces de rechange n'étaient pas disponibles sur place. En conséquence, les machines n'ont jamais été réparées et les victimes n'ont plus été en mesure de satisfaire aux demandes de leurs clients.

De même, le nombre et la variété des clés à molette fournies n'étaient pas suffisants pour permettre aux mécaniciens récemment formés de répondre à la demande locale. Souvent, après quelque mois d'activité, ils n'avaient pas le bon outil pour effectuer leur travail ou il ne leur restait que des outils endommagés. Nombre de bénéficiaires ont remis en question la qualité du bétail offert dans les kits. Ils ont décrit ces animaux comme étant « chétifs et en mauvaise santé » et ajouté que beaucoup d'entre eux étaient morts avant d'avoir eu une portée, emportant avec eux tout espoir de bénéfices.

Options stratégiques visant à améliorer les activités de soutien matériel

Le Fonds a des signes encourageants et prometteurs attestant la pertinence et la durabilité des groupes d'épargne en tant que stratégie de soutien matériel pour les victimes et leur famille. Toutefois, la portée avec laquelle ces groupes ont soutenu les objectifs à long terme de stabilité économique et de réintégration reste floue. On ignore également où se situe chaque modèle par rapport aux autres s'agissant des résultats et de l'impact recherchés.

Le Centre international de recherche sur les femmes recommande au Fonds qu'il soutienne une série d'analyses comparatives structurées des trois principaux modèles d'épargne. Cela permettrait de documenter les enseignements et les réalisations des différents modèles actuellement appliqués dans le nord de l'Ouganda et la RDC, et fournira des leçons en vue de l'élaboration des programmes dans ces situations et d'autres. Dans le cadre de cette analyse, il sera important d'également se pencher sur la distinction entre la représentation hommes-femmes et le leadership/la répartition hommes-femmes dans ces groupes.

Une autre option stratégique visant à améliorer l'assistance apportée grâce au soutien matériel consiste pour le Fonds à travailler avec des partenaires en vue d'étudier d'autres activités destinées à restaurer les moyens de subsistance, tant sur la base d'une analyse de marché que sur une recherche participative menée avec des victimes bénéficiaires (potentielles) dans le but d'optimiser le potentiel à long terme de ces domaines générateurs de revenus. Ce faisant, il sera important de consentir des efforts délibérés en vue d'intégrer une composante de protection de l'environnement ainsi qu'une dimension sexospécifique pour garantir une démarche soucieuse des réalités environnementales et culturelles de chaque pays. Ces activités peuvent comprendre des formations professionnelles en apiculture et médecine vétérinaire, des techniques agricoles améliorées ou l'introduction et l'intensification de nouvelles cultures commerciales et la plantation d'arbres.

Il convient également d'accorder une attention toute particulière aux filières professionnelles offrant le plus grand potentiel et présentant le plus d'intérêt pour les jeunes, comme l'hôtellerie et l'écotourisme. S'il existe une demande pour des métiers techniques ou nécessitant un équipement (par exemple la photographie, la couture ou des compétences basées sur l'internet), avant la formation, il faudra procéder à une analyse des coûts et élaborer un plan réalisable s'agissant des frais d'entretien, de réparations et de remplacement des équipements. Comme indiqué plus haut, il est primordial de veiller à ce que les bénéficiaires prennent part de façon concrète à la sélection et la conception des programmes de formation professionnelle, et ce, afin de garantir que les possibilités offertes concordent avec leurs intérêts, la réalité locale et les capacités actuelles. Cet accent mis sur l'engagement participatif devrait également permettre d'étudier des options destinées à renforcer les compétences des bénéficiaires afin qu'ils deviennent des formateurs et des agents locaux des partenaires d'exécution, lesquels pourraient leur offrir des emplois à long terme et des perspectives de carrière plus durables.

THÈMES TRANSVERSAUX

En plus des trois principaux domaines d'assistance aux victimes abordés ci-dessus, l'évaluation des programmes du Fonds menée par le Centre international de recherche sur les femmes s'est intéressée à trois thèmes transversaux, tels que définis dans le cadre général des programmes du Fonds : 1) favoriser la réconciliation communautaire et l'acceptation ; et reconstituer les réseaux de protection communautaires ; 2) tenir compte de la dimension sexospécifique pour traiter de l'incidence des violences sexuelles et sexistes ; et 3) prendre l'impact environnemental en considération. Ces thèmes transversaux sont intrinsèquement liés à chacune des catégories d'assistance et reliés les uns aux autres. Ils ont constitué des composants indispensables aux activités de soutien du Fonds et ont été pris en compte aux fins de la conception des interventions de l'ensemble des partenaires d'exécution.

Favoriser la réconciliation communautaire et l'acceptation ; et reconstituer les réseaux de protection communautaires

« Ce projet contribue à la réhabilitation psychologique. Il aide les enfants à avoir moins peur et à ne plus souffrir des problèmes liés à la guerre. Il n'y a plus aucune raison de se battre désormais. On voyait souvent des bagarres entre les élèves de mon école et ceux de l'autre école. Maintenant, on n'en voit plus. »
- un partenaire d'exécution, Ituri, RDC

Dans les deux contextes, le conflit a détruit la cohésion communautaire pour faire place à des tensions et un climat de méfiance sociale. Un conflit déchire le tissu social des communautés en ce qu'il signifie la disparition des membres d'une famille, y compris des personnes âgées, garantes d'un ordre et d'un soutien intergénérationnels. Un conflit peu parfois conduire à une redéfinition inattendue des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, non pas au travers d'un processus de transformation et d'émancipation des structures hommes-femmes, mais en raison des nécessités faisant suite au meurtre des hommes/garçons de la famille ou à leur départ, volontaire ou forcé, pour rejoindre des groupes armés, faisant ainsi des femmes le principal soutien financier de la famille et le seul décideur de la famille proche.

À cela s'ajoute le défi de la stigmatisation que doivent relever les enfants nés en captivité ou ayant combattu aux côtés des rebelles. En Ituri notamment, les violences interethniques ont entravé de façon significative la consolidation de la paix et les processus de réconciliation. Les communautés frappées par le conflit en RDC et dans le nord de l'Ouganda continuent de composer avec la stigmatisation dont sont victimes les survivants de violences sexuelles, les enfants nés d'un viol et (à des degrés variables) les anciens enfants soldats et les filles anciennement associées à des groupes armés.

Par conséquent, la consolidation de la paix, y compris la réconciliation et la réintégration, ont constitué des éléments très importants des activités d'assistance du Fonds et ont été intégrées aux interventions de tous les partenaires d'exécution. De ce fait, les activités en lien avec des efforts particuliers destinés à favoriser une culture de la coexistence pacifique, du pardon et de la réconciliation sont étroitement liées aux réussites présentées ci-dessus dans chacun des trois principaux domaines composant le mandat d'assistance. Dans l'ensemble, le Fonds a soutenu des actions visant à promouvoir la réconciliation qui incluent :

- des consultations thérapeutiques et post-traumatiques ;
- la distribution de kits de réintégration aux victimes au niveau individuel et collectif (chèvres, boutures, fournitures vétérinaires) ;
- des groupes de théâtre et d'activités de paix communautaires (par ex. la Caravane de la Paix a organisé des concours d'arts du spectacle) ;
- des camps de jeunes ;
- une thérapie par le théâtre, les discussions et l'art pour promouvoir la paix à l'école ;
- des formations professionnelles ;
- la formation des anciens et des chefs traditionnels aux stratégies de consolidation de la paix et de réconciliation.

Dans l'est de la RDC, le RHA met en œuvre l'initiative « Caravane de la Paix », qui encourage le dialogue intercommunautaire afin de créer une tribune communautaire dans les zones les plus touchées par le conflit. Le dialogue communautaire offre aux victimes et à leur famille l'occasion d'aborder les causes sous-jacentes du conflit ainsi que les connaissances et perceptions de la communauté qui peuvent empêcher ou nourrir le conflit.

Ce processus a aidé à rétablir la confiance au sein des communautés et entre elles, et à favoriser la réconciliation. Au travers de la Caravane de la Paix, le RHA cherchait également à renforcer les compétences des chefs communautaires en matière de résolution des conflits afin qu'ils adoptent une démarche participative pacifique en cas de différend au sein de leur communauté.

« En tant que communauté, nous devons ouvrir les yeux et réaliser que même si le RHA nous a aidés, il partira et nous devrons faire ce travail sans lui. C'est là notre communauté. »

- un membre de sexe masculin de la Caravane de la Paix, Ituri, RDC

« Le réseau Amani s'est d'abord intéressé aux femmes. Nous participions à des activités sociales et discutions avec des femmes d'autres groupes ethniques. Les hommes n'étaient pas prêts à se mêler aux autres, alors nous avons ouvert la voie. »

- un membre de sexe féminin de la Caravane de la Paix, Ituri, RDC

Qui plus est, le projet s'étend pour inclure une composante de guérison des mémoires, qui a pour objectif d'asseoir la vérité quant aux causes profondes du conflit et du désordre social. Dans de nombreux cas, ces activités axées sur la communauté étaient directement liées aux groupes d'épargne et aux autres structures financées par le Fonds. Dans l'ensemble, les efforts déployés ont joué un rôle essentiel dans la réussite à long terme des activités soutenues par le Fonds en ce qu'ils ont permis de restaurer la cohésion sociale et les réseaux sociaux. Dans le nord de l'Ouganda, les chefs traditionnels ont apparemment réussi à engager des médiations en cas de différends familiaux concernant la reconnaissance d'un enfant né en captivité.

« Après avoir passé six mois dans le centre de réhabilitation de Lira, la NECPA m'a conseillé de devenir membre d'une association villageoise d'épargne et de crédit. Grâce aux activités de l'association, au groupe de théâtre, à la formation en agriculture et au soutien de l'église, je me sens accepté par la communauté et proche d'elle. Je n'ai plus peur d'être tué. »

- un ancien enfant soldat, Gulu, Ouganda

« Faire partie du groupe de théâtre avec d'autres membres de la communauté m'a aidée à repousser mes pensées négatives. Je me sens acceptée par la communauté et pareille à tous les autres. »

- une femme ayant été victime d'enlèvement, Lira, Ouganda

« Avant, chacun menait sa vie de son côté. La guerre a tout détruit, même les relations. Maintenant, nous pouvons facilement rapprocher les gens et les tribus, mais il nous a fallu du temps pour retrouver cette unité. »

- une femme membre d'une MUSO, Ituri, RDC

Comme le prouvent ces témoignages, les actions menées ont eu un impact profond et pourraient avoir des conséquences durables sur la vie des bénéficiaires individuels, de leur famille et de leur communauté. L'évaluation a constaté des résultats très prometteurs en termes d'unité, de solidarité et de cohabitation pacifique, et ce, en raison de la volonté puissante et inhérente des membres des communautés concernées. L'évaluation a également relevé certains éléments clés ayant influé sur la durabilité de ces efforts de consolidation de la paix, à savoir :

1. l'utilisation des ressources communautaires et la promotion de l'autonomisation et de l'autosuffisance, à l'instar des MUSO, des communautés d'épargne et de prêts internes, et des Clubs de Paix ;

2. l'intégration des thèmes transversaux que sont la consolidation de la paix, la réintégration et la réconciliation ;
3. les liens avec les structures gouvernementales au niveau du district et de la communauté, qui sont de bons augures pour la durabilité, bien qu'on ait relevé que ces liens varient d'un partenaire d'exécution à un autre.

L'évaluation a fait ressortir une recommandation : le Fonds devrait mettre au point des outils de suivi et d'établissement de rapports pour pouvoir mieux capturer ces résultats et pour que les partenaires d'exécution soient mieux à même de documenter leurs succès. Nous présentons dans la partie ci-après des suggestions spécifiques en lien avec le suivi et l'évaluation.

Tenir compte de la dimension sexospécifique pour traiter de l'incidence des violences sexistes et autres violences sexuelles

Le Fonds emploie des méthodes intégrées et ciblées pour tenir compte de la dimension sexospécifique dans tous ses programmes. La méthode intégrée vise à garantir une perspective sexospécifique pour l'ensemble des programmes. La méthode ciblée se concentre sur le respect des résolutions 1325, 1820 et 1889 du Conseil de sécurité et de la Déclaration de Nairobi de 2007 sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation. De ce fait, le Fonds apporte une réponse aux crimes que sont le viol, la réduction en esclavage, la grossesse forcée et d'autres formes de violences sexuelles ou sexistes.

Le Fonds a également adopté une démarche systématique à l'égard de l'intégration de la dimension sexospécifique basée sur le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire publié par le Comité permanent interorganisations, et sur les normes et procédures éthiques applicables à la recherche impliquant des êtres humains (*Ethical Standards and Procedures for Research with Human Beings*) de l'Organisation mondiale de la Santé. À cette fin, le Fonds a mis l'accent sur l'intégration de la dimension sexospécifique en tant que condition essentielle pour les partenaires d'exécution et leurs sous-traitants. En outre, le Fonds a investi dans une formation destinée à renforcer les capacités en matière de dimension sexospécifique parmi ses partenaires d'exécution au niveau local.

En plus de cette formation sexospécifique proposée aux partenaires d'exécution, d'autres exemples de l'intégration de cette composante ont notamment consisté à œuvrer en faveur d'une participation équilibrée des hommes et des femmes aux activités des programmes, et à exiger que les données relatives à tous les projets soient ventilées par sexe. Vous trouverez ci-dessous des exemples précis de la manière avec laquelle ce thème transversal a été intégré aux violences sexuelles et sexistes.

Violences sexuelles et sexistes

Outre les principales difficultés liées à la réconciliation et à la réintégration abordées ci-dessus, les survivants de violences sexuelles, les enfants nés d'un viol et (à des degrés variables) les anciens enfants soldats et les filles anciennement associées à des groupes armés sont confrontés au défi que représente la stigmatisation dont ils sont victimes. Dans le nord de l'Ouganda, les femmes et les filles déplacées courraient un risque particulier en raison de la façon avec laquelle la guerre était menée et des vulnérabilités propres à leur genre. Les femmes et les filles ont également rencontré des difficultés particulières lorsqu'elles ont sollicité une protection physique et juridique pendant le conflit. Les attaques lancées par l'ARS étaient mues par de sinistres desseins, et celle-ci utilisait les raids comme moyen d'exercer son contrôle sur les communautés du nord en créant un climat de peur constante. Les méthodes couramment employées par l'ARS pour instiller cette crainte consistaient

notamment à mutiler les femmes et les filles en leur coupant les lèvres, les oreilles et les seins ; à violer les femmes et engendrer des grossesses forcées ; et à circonscrire les enfants par la force.

En RDC, comme dans tous les conflits à travers le monde, les femmes et les filles ont souffert de façon disproportionnée de la violence et de l'instabilité régnant pendant le conflit et engendrés par celui-ci. Par exemple, la majorité des victimes de violences sexuelles et sexistes (viol, enlèvement et « mariage » forcé, commis lors des attaques contre les villages) sont des femmes. Ces actes, tout comme les violences conjugales, perdurent tout au long de la phase de déplacement et de réinstallation, et continuent aujourd'hui encore. Si les femmes victimes de ces violences ont des besoins spécifiques, il est également important de reconnaître que les hommes ayant subi des violences sexuelles ont des besoins considérables. Malheureusement, du fait des normes sociales en matière de masculinité et des tabous entourant l'homosexualité, il est particulièrement difficile d'identifier des hommes ayant survécu à des violences sexuelles et de s'assurer que leurs besoins sont satisfaits.

En réponse à cette situation, les activités en matière de violences sexuelles et sexistes qui sont menées dans le cadre des programmes du Fonds visent deux objectifs principaux : apporter une réponse sanitaire et psychosociale aux victimes de violences sexuelles et sexistes ; et mobiliser les communautés pour sensibiliser aux violences sexuelles et sexistes et aux droits des victimes survivantes.

En RDC, avec le soutien du Fonds, des partenaires comme COOPI et l'AMAB ont pu fournir des services d'urgence, un accompagnement et un aiguillage aux victimes de violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'encourager les communautés à lutter contre ces violences et à les signaler.

En plus des réussites déjà mises en évidence ci-dessus, voici les principaux résultats ayant trait aux survivants de violences sexuelles et sexistes :

- Cinq centres de soutien psychologique, fonctionnant chacun avec quatre travailleurs sociaux dûment formés et offrant un appui psychosocial ont été créés ;
- 16 groupes de travail communautaires représentant des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes âgées ont été créés sur chacun des quatre sites où est mené le projet ;
- Quatre groupes de militants communautaires destinés à appliquer le modèle SASA à la mobilisation des communautés contre les violences sexuelles et sexistes ont été créés sur chacun des sites du projet ;
- Quelque 2 160 femmes et filles ont reçu en urgence des soins médicaux, un traitement post-exposition, la pilule du lendemain et un soutien psychologique après avoir subi des violences sexuelles et sexistes ;
- Une médiation familiale a été offerte pour encourager les parents ou maris des personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes à les autoriser à rentrer chez elles (y compris avec leurs enfants).

Malgré ces importantes contributions, l'évaluation en mis en lumière certaines failles dans la cohérence avec laquelle la dimension sexospécifique est intégrée dans les activités des programmes et par les partenaires d'exécution. Au cœur de ces failles, on trouve la portée avec laquelle des hypothèses sont tirées à l'égard des types de crimes subis par les victimes de sexe masculin et féminin, et – partant – à l'égard de la catégorie d'assistance dont elles ont besoin.

Le Centre international de recherche sur les femmes recommande qu'une analyse sexospécifique soit incorporée à l'évaluation initiale des besoins et à la planification des

projets afin d'assurer un degré élevé de réactivité face aux réalités sexospécifiques des bénéficiaires potentiels. Cette incorporation structurée des questions de genre dès la phase de conception dévoilera des zones d'intervention étendues ou supplémentaires, comme la fourniture d'un appui et de soins à des hommes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes, des actions mieux adaptées pour soutenir la réintégration des filles-mères et des filles associées à des groupes armés, et un plus large choix en matière de formations professionnelles et de moyens de subsistance. De surcroît, mettre davantage l'accent sur les questions de genre sera probablement de nature à apporter d'importants changements dans la structure et la direction des groupes d'épargne, laissant ainsi plus de place pour que les femmes s'approprient cette activité.

Les victimes survivantes, notamment les jeunes femmes revenues de captivité avec des enfants nés d'un viol, ont dit que même après avoir eu le droit de retourner dans leur famille, leurs enfants et elles avaient été mal traités et n'avaient pas été autorisés à faire partie intégrante de la famille. Par conséquent, il est essentiel d'assurer un soutien de suivi à ces « revenants » et des discussions continues avec les familles afin d'empêcher de nouveaux traumatismes et que cette situation fasse de nouvelles victimes. Ainsi, il est important que le Fonds insiste pour que ses partenaires établissent des rapports sur les résultats à long terme de cette réintégration et qu'ils s'interrogent sur résultats communiqués s'agissant de la « réussite » des médiations. Les autres défis abordés au cours de l'évaluation portaient sur :

- Les moyens de transport nécessaires pour se rendre auprès des victimes ou apporter dans les temps un traitement post-exposition aux victimes de violences sexuelles.
- Le manque de refuges ou de maisons d'hébergement pour les victimes survivantes, les exposant ainsi à d'autres dangers, y compris celui d'être à nouveau victimes de violences.
- Le fait que la police ne dispose pas des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses obligations statutaires. Par exemple, dans la ville de Pader, la police a demandé des moyens de transport pour qu'elle puisse procéder à des arrestations, ainsi que la reprographie des formulaires qu'elle utilise pour établir ses rapports. De même, les agents de la santé ne coopèrent pas toujours.
- La carence en services d'aide juridique. Par exemple, dans l'ensemble du district de Pader, seul *War Child Canada* fournit une aide juridique. La coordination et l'aiguillage entre les organisations partenaires du Fonds et les prestataires de services d'aide juridique demeurent essentiels pour répondre aux besoins des victimes de manière exhaustive.

Ces difficultés sont largement imputables aux contraintes financières ainsi qu'au manque d'infrastructures et de soutien gouvernemental destinés à soutenir les efforts visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes et à leur apporter une réponse. Pour ce qui est du Fonds, nous lui recommandons de s'efforcer de travailler avec les partenaires d'exécution en vue d'identifier les bons points d'aiguillage ainsi que les engorgements et les obstacles qui les empêcheront d'atteindre leurs objectifs. Cela permettra de garantir que les engagements qu'ils ont pris auprès des survivants de violences sexuelles et sexistes pourront être respectés à l'aide des ressources disponibles et malgré les carences structurelles. Nous recommandons également que les partenaires du Fonds soient davantage encouragés à aiguiller les survivants vers des services d'aide juridique d'une importance capitale pour les aider à prendre des mesures ou obtenir justice pour les crimes qu'ils ont subis.

S'agissant du nord de l'Ouganda, les activités de sensibilisation communautaires menées par GROW continuent d'identifier des victimes. Les cinq camps de chirurgie établis par Interplast et l'intervention de Watoto n'ont bénéficié qu'à un petit nombre de victimes survivantes. De surcroît, en raison du traumatisme subi, les communautés ont

d'abord vécu dans la crainte de nouvelles incursions rebelles et, par conséquent, les victimes ne se sont pas manifestées pour obtenir de l'aide. Il s'agit là d'un terrain propice à l'intégration — au cours de la période de transition concernant l'Ouganda — d'une composante de chirurgie correctrice ciblant plus particulièrement les femmes et les filles ayant été mutilées.

Impact environnemental

Les préoccupations liées à l'environnement constituent également un important thème transversal de tous les programmes financés par le Fonds. La CPI n'a pas encore de « politique verte » en devenir, mais le Fonds a essayé de progressivement intégrer la dimension environnementale dans ses interventions. En outre, le Fonds a adopté une définition large du terme « environnement » dans le cadre de ses opérations afin qu'il s'entende — en plus du sol, de l'eau et de l'air — de concepts tels que les êtres humains, l'environnement culturel, la diversité biologique. Les « impacts » en question sont les modifications survenues dans l'un ou plusieurs des aspects susmentionnés en raison d'une activité précise menée dans le cadre d'un projet. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects, ou avoir des effets cumulatifs. En septembre 2012, avec l'aide de ses partenaires d'exécution, le Fonds a procédé à une enquête sur l'évaluation de l'impact environnemental. L'enquête a comparé les impacts positifs et négatifs sur l'environnement des projets financés par le Fonds.

Cette enquête a révélé que tous les partenaires d'exécution étaient pleinement conscients de la nécessité d'harmoniser la gestion quotidienne de leurs projets avec les normes environnementales nationales et internationales. Malgré cette prise de conscience, ils ont mis en évidence certains défis nécessitant des ressources et des efforts concertés. L'enquête a également montré qu'environ un tiers des organisations financées par le Fonds ont rapporté prendre en compte la dimension environnementale lors de la conception de leur projet. Toutes ces organisations effectuaient leurs opérations dans le nord de l'Ouganda. Parmi les exemples de composantes environnementales ayant été incorporées à la conception de projets, citons la formation en matière de conservation des sols et de l'eau, la distribution de semis d'arbre et de plants fruitiers, la création de pépinières, ainsi que la prise en compte des questions liées à la traction animale, à la gestion de l'eau et à l'assainissement, et à l'utilisation des terres et à l'agriculture.

Aucune organisation de la RDC n'a indiqué inclure de composante environnementale explicite dans la conception des projets. Toutefois, au cours des activités d'évaluation, l'AMAB a mentionné que la protection de l'environnement était au cœur de ses formations en agriculture et des projets destinés aux survivantes de violences sexuelles et aux autres femmes vulnérables des communautés. Pendant l'évaluation, bien que peu d'organisations partenaires ou bénéficiaires des programmes aient verbalisé la nécessité de tenir compte du changement climatique ou d'autres dégradations de l'environnement dans le cadre de leurs projets, il est évident que ces multiples projets sont susceptibles d'avoir un impact (positif ou négatif) sur l'environnement. Signalons particulièrement les nombreux projets qui offrent une formation en matière d'agriculture et d'élevage aux bénéficiaires et leur fournissent des parcelles à cette fin.

L'engagement constant du Fonds en faveur de la protection de l'environnement est indéniable. Ces prochaines années, le Fonds entend instaurer une communauté de pratiques au sein de ses partenaires pour favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur des sujets liés à l'environnement. En outre, le processus de sélection des projets comportera une nouvelle exigence visant à garantir que tous les projets approuvés disposent d'un plan clairement articulé destiné à réduire les dommages pour l'environnement et à maximiser les efforts de protection.

Intégrer pleinement les préoccupations environnementales dans toutes les activités soutenues par le Fonds présente plusieurs défis de taille. Premièrement, l'absence d'un mécanisme de suivi de ces questions au cours de la phase de mise en œuvre entrave sérieusement l'intégration efficace et l'attention durable portée à l'environnement. Deuxièmement, les ressources (expertise, financement et temps) spécifiquement consacrées aux questions environnementales sont limitées. Lors de la prochaine période de programmation, le Centre international de recherche sur les femmes recommande que le Fonds accorde une attention particulière à la mise en place d'un système de suivi structuré qui corresponde aux priorités et buts qu'il a fixés ainsi qu'à ses contraintes budgétaires. Un examen plus approfondi de ces questions figure ci-après.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES, COORDINATION ET MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'évaluation a examiné les dispositions et la coordination institutionnelles, ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation au travers d'une analyse de la documentation et d'entretiens avec le personnel du Fonds au siège et sur le terrain, et avec les partenaires d'exécution sur le terrain. Vous trouverez ci-après un aperçu de nos conclusions.

Dispositions et coordination institutionnelles

À La Haye, le Secrétariat du Fonds au profit des victimes emploie des fonctionnaires chargés des programmes ayant des compétences pluridisciplinaires afin d'assurer l'interprétation technique et l'application opérationnelle des mandats d'assistance et de réparation. Cela comprend, entre autres, l'élaboration de principes directeurs ainsi que la stratégie et la planification des programmes, la sélection du personnel sur le terrain et celle des partenaires d'exécution dans les situations, de même que l'assistance technique dont ils ont besoin. Le Fonds peut également compter sur l'encadrement et les conseils des cinq membres du Conseil de direction élus par l'Assemblée pour un mandat de trois ans. Les cinq sièges sont attribués sur la base d'une répartition géographique entre les cinq grandes régions du monde, et chaque membre siège à titre individuel pro bono.

Que ce soit au siège ou sur le terrain, le travail de l'équipe chargée des programmes du Fonds est lié aux opérations plus larges que mène la CPI, notamment le Greffe, dans des domaines qui veillent à la sensibilisation des communautés dans les deux situations, et à leur fournir des informations et leur communiquer de la documentation. Sur le terrain, une petite équipe basée à Kampala et placée sous la supervision du fonctionnaire chargé des programmes régionaux appuie les activités financées par le Fonds dans le nord de l'Ouganda. En ce qui concerne l'est de la RDC, deux assistants de terrain en poste à Bunia appuient le fonctionnaire chargé des programmes régionaux de Kampala. Il revient à ces équipes sur le terrain de jouer le rôle d'intermédiaire et d'apporter régulièrement un soutien et une assistance technique directs aux partenaires d'exécution.

Les partenaires d'exécution ont systématiquement reconnu que les bonnes relations de travail et le soutien que leur apporte l'équipe chargée des programmes du Fonds contribuent à leurs projets de manière positive. Ils se sont également félicités de l'occasion qu'offre le Fonds de réunir tous les partenaires d'exécution pour partager les enseignements tirés et les défis communs rencontrés au cours d'une année de programmes. Les partenaires se sont également dits satisfaits du rôle que joue l'équipe chargée des programmes du Fonds, dans la mesure où elle leur permet d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer leurs capacités en demandant à des experts externes de venir le former, et en les guidant et les aidant à résoudre des situations particulièrement complexes, notamment celles qui requièrent une intervention spécialisée qui n'est pas disponible sur place. En fait, les partenaires ont été

unanimes : davantage de soutien serait le bienvenu et leur permettrait de renforcer encore l'impact et l'efficience de leurs projets.

Deux des approches plus rentables mises en lumière par les activités d'évaluation étaient 1) l'utilisation d'ONG locales et internationales en tant qu'intermédiaire pour apporter l'assistance ; 2) l'intégration de plusieurs formes de soutien en matière de renforcement des capacités, réduisant ainsi les coûts d'exploitation des programmes tout en garantissant des interventions complètes. Intégrer des activités soutenues par le Fonds à des programmes plus larges d'autres organisations, comme l'ont fait CARE Ouganda et Interplast Holland, a permis de réaliser des économies d'échelle.

L'évaluation a remarqué plusieurs facteurs au sein des dispositions et de la coordination institutionnelles ayant limité le succès des activités des programmes. Premièrement, comme l'ont souligné les participants tant au siège que sur le terrain, la communication et la coordination internes entre le Fonds et d'autres parties prenantes de la CPI posent de nombreux défis. Sur le terrain, cette situation affecte la vision commune qu'ont les gens du rôle que le Fonds peut jouer en assistant les victimes, et de ce en quoi le travail du Fonds se distingue de la mission fondamentale de la Cour. S'agissant des défis que cela représente pour les partenaires d'exécution, la principale difficulté découle de l'application et de la connaissance inégales des critères d'admissibilité auxquels doivent répondre les victimes. Les partenaires ont indiqué que ces critères sont très restrictifs et qu'ils ne savaient pas toujours s'ils devaient les appliquer au sens juridique strict ou s'ils disposaient d'une certaine marge de manœuvre. Par conséquent, chaque partenaire applique un ensemble de critères légèrement différents pour identifier les victimes et leur fournir un soutien.

Les partenaires sur le terrain ont également dit connaître divers degrés de suivi, de communication et de collaboration avec le Fonds. C'était particulièrement vrai dans l'est de la RDC, où les partenaires implantés en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu ont tous indiqué ressentir un manque de cohérence s'agissant de la fréquence, la clarté et l'intensité des communications avec l'équipe du Fonds chargée de la RDC, qui est basée à Bunia et Kampala. Ce sentiment est exacerbé par le fait que le pouvoir décisionnel concernant les programmes de la RDC se trouve à Kampala et non pas au Congo. En outre, les partenaires qui sont des sous-traitants d'ONG plus larges ont eu l'impression d'avoir une relation encore plus éloignée avec le Fonds, et ont dit ne pas avoir une compréhension très claire de l'identité et de la mission du Fonds en tant que donateur.

Une difficulté partagée qui est souvent ressortie des entretiens dans les deux situations est l'absence de financement pluriannuel, ce qui porte atteinte à la mise en œuvre et la durabilité des activités des projets. Dans le nord de l'Ouganda, l'incertitude qui plane sur le financement d'année en année, associée aux retards survenus dans l'approbation des fonds, ont contraint certains partenaires à suspendre leurs activités, ce qui a entraîné des conséquences désastreuses, comme l'expulsion de locaux loués. En raison de ces retards, certains partenaires ont dû demander des extensions de projet « à frais zéro » afin de pouvoir mener à terme les activités prévues.

Suivi, évaluation et établissement de rapports

Le cadre de suivi et d'évaluation des projets financés par le Fonds a continué d'être peaufiné au cours de la phase de mise en œuvre, et a bénéficié de l'encadrement non négligeable de l'ancien conseiller en suivi et évaluation basé à La Haye. Sous sa conduite, la structure des rapports sur l'état d'avancement des projets a été rationalisée dans le but de rendre l'établissement des rapports plus uniforme. Il est important de relever le lien entre le financement et le cadre de suivi et d'évaluation, qui tient au fait que les modalités de financement sont fondées sur des débours annuels, une situation qui influe sur

l'établissement de rapports concernant les objectifs annuels. Par conséquent, le suivi et la communication des réalisations sont davantage axés sur les extrants que sur les résultats ou les impacts. Malgré les progrès accomplis par le Fonds pour se doter d'un cadre de suivi d'évaluation plus uniforme, de nombreux partenaires continuent d'employer leurs propres méthodes et mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation pour établir des rapports à l'intention du Fonds. En plus des difficultés qui découlent des différences dans la portée et la qualité des mécanismes de suivi et d'évaluation, un suivi fondé sur les extrants n'offre pas une base appropriée pour évaluer l'impact, l'efficience et la durabilité.

Les activités d'évaluation ont montré que les partenaires d'exécution n'avaient pas tous la même compréhension des résultats recherchés au travers de la réhabilitation physique, de la réhabilitation psychologique et du soutien matériel, et de comment ceux-ci sont ou devraient être mesurés. Cette connaissance inégale semble découler directement des difficultés susmentionnées ainsi que de la capacité limitée des partenaires d'élaborer des indicateurs pertinents. Dans certains cas, des partenaires intermédiaires d'envergure internationale disposaient d'indicateurs fiables de suivi et d'évaluation, offrant des données tant qualitatives que quantitatives. Toutefois, en raison des contraintes dues aux modalités d'établissement de rapports, les données qualitatives dégagées lors d'études de cas n'ont pas pu être intégralement incorporées aux rapports transmis au Fonds.

Le Plan global de suivi de la performance du Fonds fournit un cadre précis aux activités d'évaluation et de suivi, au-delà des données quantitatives. Par conséquent, il est recommandé que le prochain Plan stratégique soit aligné sur le Plan de suivi de la performance et assorti d'indicateurs clairs, définis au niveau du projet et à l'échelle nationale et internationale. Il faudra également élaborer des indicateurs de performance pour les thèmes transversaux et indiquer les méthodes et la fréquence de leur suivi. Définir clairement les thèmes/éléments centraux en fonction desquels le Fonds souhaite évaluer la performance de son mandat constitue un point de départ important. (Voir la recommandation concernant l'étude de recherche structurée sur les modèles de programme).

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Dans la partie ci-dessus concernant les résultats obtenus, le Centre international de recherche sur les femmes a mis en évidence des options stratégiques concernant chacun des trois domaines d'assistance aux victimes, les thèmes transversaux, ainsi que les relations et la coordination institutionnelles. Ci-après, le Centre présente ces principales recommandations visant à renforcer l'impact du Fonds sur la vie des victimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale. Ces recommandations valent pour tous les domaines d'intervention et tous les thèmes transversaux.

Recommandations concernant les programmes du Fonds

S'agissant des domaines d'intervention et des thèmes transversaux privilégiés par le Fonds, un grand nombre de leçons ont été tirées et plusieurs modèles de programme ont pu être mis au point et testés. Pour fortifier les enseignements tirés de ces acquis et les appliquer aux futurs programmes du Fonds, le Centre international de recherche sur les femmes formule trois recommandations principales :

Favoriser la participation des membres de la communauté et des victimes bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes, par exemple, en faisant participer les victimes bénéficiaires à la définition des objectifs et de ce à quoi les réussites ressembleront pour chaque ensemble d'activités. Si cette démarche nécessitera de consacrer plus de temps à la phase de conception, elle favorisera également une plus grande

cohérence entre les promesses des projets et les attentes des victimes qui y participent. De même, recourir à des agents de changement implantés dans la communauté en tant que partie intégrante des projets en cours a été une clé importante du succès rencontré et constitue une démarche qui devrait être élargie et appliquée à chaque projet. Ces agents de changement doivent être des victimes bénéficiaires, des chefs, des jeunes et des responsables, de sexe masculin et féminin, qui doivent tous se voir offrir la possibilité de jouer un rôle actif plutôt que passif dans la mise en œuvre des projets.

« Nous étions sur le terrain et avons vu toutes les horreurs qui s'y passaient. Nous aurions pu jouer un rôle clé en informant et sensibilisant la communauté car nous connaissons la réalité. Si nous travaillions en tant qu'animateurs et facilitateurs, nous pourrions dissuader les autres enfants de rejoindre les milices. »
- un ex-EAFGA, Ituri, RDC

Instaurer un cadre normalisé de suivi et d'évaluation au niveau des projets, qui soit axé sur les résultats et les impacts liés au Plan global de suivi de la performance. Nonobstant les difficultés ayant trait au financement et aux échéanciers des projets, il demeure crucial de fixer des normes de suivi et d'évaluation pour tous les projets, qui soient en lien avec le Plan global de suivi de la performance. Outre cette première étape, il est tout aussi essentiel que les nouvelles normes de suivi et les indicateurs de développement favorisent une mesure des réalisations qui aille au-delà des simples extrants (c'est-à-dire, le nombre de personnes formées et de kits distribués) et sachent saisir les changements importants survenus dans la vie des victimes. Le Fonds a déjà pris des premières mesures en ce sens, mais il devra les incorporer de manière plus officielle aux cadres des projets et aux structures assurant la communication de rapports. Ce cadre devrait également comprendre des indicateurs précis visant à attester l'intégration des thèmes transversaux susévoqués et les réalisations en la matière. À terme, cela permettra au Fonds de pouvoir plus facilement comparer la performance des projets et de disposer de plus d'informations concernant les principaux impacts des projets qu'il soutient.

Commander une étude de recherche structurée sur les modèles de programme. Dans la droite ligne de la recommandation précédente concernant le suivi et l'évaluation, le Centre international de recherche sur les femmes recommande au Fonds d'investir dans une analyse critique des modèles de programme qu'il utilise. Ce travail comprendrait une analyse comparative des modèles actuels de soutien matériel en vue d'évaluer leur valeur et leur impact relatifs, ainsi que l'articulation d'une approche mieux structurée en matière de soutien psychologique. Ces analyses pourraient, par exemple, se fonder sur un modèle de déviance positive en vue d'identifier les caractéristiques individuelles qui favorisent la guérison, la réintégration et la stabilité économique de certains membres de la communauté (y compris les victimes bénéficiaires du Fonds). Une autre étude pertinente chercherait à déterminer les marqueurs de guérison (ou de réintégration, ou d'autres indices de « réussite »), tels que décrits par les personnes ayant survécu à des crimes de guerre. Ensemble, les résultats constatés pourraient ensuite être intégrés dans des normes de prise en charge et de suivi applicables à toutes les interventions soutenues par le Fonds.

Recommandations concernant les dispositions et la coordination institutionnelles

Envisager la possibilité d'introduire un système de financement pluriannuel. Comme nous l'avons vu ci-dessus, la structure actuelle de financement annuel pose un certain nombre de problèmes importants aux partenaires d'exécution, s'agissant de la planification, de leurs opérations et des objectifs. Le Conseil de direction du Fonds a récemment élevé le niveau de réserve de fonds destinés aux programmes, ce qui pourrait être l'occasion de passer à un système de financement pluriannuel. Pour que cela devienne une réalité, il serait nécessaire que les donateurs du Fonds s'engagent sur plusieurs années. À défaut, une autre solution consisterait à approuver des propositions pluriannuelles avec des objectifs à atteindre en fin de période (au bout de trois à cinq ans), tout en continuant à fournir un plan de suivi et d'évaluation annuel. Si cette solution n'est pas idéale, elle permettrait tout de même de contribuer grandement à la planification et à la définition des réalisations et résultats proposés pour chaque projet, en mettant davantage l'accent sur les effets et bénéfices à long terme.

Mettre en place un système d'information de gestion pour soutenir le Plan de suivi de la performance au niveau du projet et à l'échelle nationale et internationale. Le fait que le Fonds ne dispose pas d'un système d'information de gestion s'est révélé constituer un défi majeur pour la capacité de l'institution à suivre efficacement les données et les progrès de ses projets. C'est là un défi important qui doit être relevé avant l'ouverture d'autres situations dans lesquelles le Fonds prêtera son assistance. Par conséquent, nous recommandons que le Fonds investisse dans la création d'un système d'information de gestion qui permettra de collecter, contrôler et suivre les résultats et les impacts pour chaque bénéficiaire. Ce système minimisera les difficultés liées à la gestion de sources multiples de données en fonction des projets dans chaque pays et éliminera notamment le risque d'une double comptabilisation des bénéficiaires au niveau des projets. L'investissement dans un système d'information de gestion, associé à la recommandation précédente consistant à renforcer davantage les mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau des projets, fournira également au Fonds une base pour renforcer ses processus de gestion des connaissances en faisant fond sur ses données de référence. Cet investissement permettra également de contribuer directement aux futures évaluations de l'impact des activités.

Examiner la possibilité d'avoir des structures de gestion sur place. Dans l'idéal, le Fonds serait en mesure de renforcer les rangs de son personnel afin d'apporter régulièrement une assistance technique appropriée à tous les partenaires d'exécution. Cela permettrait de garantir que les partenaires mènent leurs activités à bon escient et dans le respect du mandat du Fonds, que les difficultés soient prises en compte dès le début et que les enseignements soient documentés et communiqués plus souvent. Si augmenter le personnel actuellement chargé des programmes n'était pas une option réaliste, une autre solution serait de revoir la structure de gestion actuelle dans les bureaux extérieurs. Comme indiqué plus haut, les partenaires d'exécution ont identifié des inefficacités et des engorgements, dont certains auraient pu être évités avec une structure des programmes du Fonds corrigée. Dans la même veine, il sera important que le Fonds évalue l'efficacité et la qualité de ses partenariats actuels, notamment ceux qui le lient avec un partenaire principal travaillant avec de multiples sous-traitants.

Rationaliser les efforts en matière de communication afin de mieux faire connaître le Fonds au niveau local. Enfin, comme nous l'avons expliqué dans la partie précédente, les informations ayant trait aux Fonds se heurtent à des difficultés au niveau local. Cela crée une confusion chez les membres des communautés, qui ne comprennent pas la différence entre les projets financés par le Fonds, les efforts en matière de poursuites judiciaires que déploie actuellement le Bureau du Procureur, et les programmes de DDR et d'intervention d'urgence.

Il est important que le Fonds s'emploie à plus de clarté à cet égard en vue d'éviter des malentendus et des déceptions au sein des communautés de victimes bénéficiaires où il soutient des programmes. Cet objectif pourrait être atteint grâce à une plus grande coordination avec la Section de la documentation et de l'information de la CPI dans chaque pays, ainsi qu'à une intégration du Fonds dans les stratégies de sensibilisation et de communication de la CPI ; ou en s'attachant les services d'un spécialiste en communication ou d'un contractant dédié entièrement au Fonds dans chaque situation. Étant donné que les ressources sont limitées, il importera également que le Fonds et ses partenaires d'exécution cherchent des réseaux de communication formelle et informelle en place au niveau local, susceptibles d'être utilisés de façon collaborative pour véhiculer ces importants messages.

CONCLUSION

Ces cinq dernières années, le Fonds au profit des victimes a fourni, par l'intermédiaire de son réseau de partenaires, une assistance à plus de 100 000 victimes ayant survécu à d'atroces crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le nord de l'Ouganda et l'est de la RDC. Ce soutien a favorisé des changements tant au niveau individuel que communautaire, et s'est révélé être une source inestimable en termes de réhabilitation physique, psychologique et matérielle. Cette assistance atteste le mandat unique qui guide le Fonds dans la pratique, dans la mesure où il emploie à cette fin des approches et des modèles d'intervention clairs qui ont été testés et sont apparus relativement efficaces. Parmi les facteurs clés ayant contribué à ces réalisations, on trouve :

1. **La traduction de la théorie dans la pratique** conformément aux principes de programmation, même si elle a connu des degrés variables sur l'ensemble des domaines d'intervention. Le Fonds a trouvé le juste équilibre entre l'assistance immédiate aux victimes, le renforcement des capacités et la participation des communautés, et ce, en vue d'assurer la durabilité des interventions une fois ses programmes terminés. Cette mise en pratique réussie a été particulièrement manifeste s'agissant du soutien matériel et des thèmes transversaux (sexospécificité/réconciliation/reintégration).
2. **Une démarche intégrée** combinant plusieurs interventions, assurant ainsi une approche holistique des problèmes. Ce principe reconnaît que pour toute victime donnée et sa famille, le préjudice subi (qu'il soit physique ou matériel) a une incidence sur leur bien-être dans d'autres aspects de leur vie. Traiter les trois domaines et incorporer les thèmes transversaux assure l'efficacité et la durabilité des résultats escomptés. Il importe dès lors de veiller à ce que cette démarche intégrée soit appliquée de façon cohérente à tous les pays.
3. **Le recours aux ressources communautaires et la promotion de l'appropriation au niveau local**, notamment en favorisant l'utilisation d'agents de changement de sexe masculin et féminin dans les communautés (par ex. des formateurs de la communauté, des facilitateurs, des chefs de groupes d'agriculteurs, des animateurs). Cette démarche a été bénéfique pour la réconciliation communautaire et a permis d'aborder les normes sexospécifiques liées au rôle et aux compétences des femmes s'agissant des services communautaires et des postes à responsabilité. De même, les groupes d'épargne, qui font souvent office de point de départ au soutien matériel, sont créés, dirigés et gérés par la communauté. Dans les deux situations, ces groupes ont évolué pour servir des fonctions sociales plus larges. Favoriser la participation de la communauté à l'identification des victimes bénéficiaires nécessitant un soutien a également largement contribué à la réussite des efforts du Fonds en matière d'assistance.
4. **Le renforcement des capacités et des institutions** a été dès le début au cœur de la stratégie de prestation des programmes du Fonds, comme en témoignent les efforts de collaboration des partenaires d'exécution internationaux et locaux. Un dispositif de parrainage a été mis en place pour pallier le manque de ressources du Fonds ou en guise de contributions en nature. Il s'agit là d'une stratégie novatrice visant à mobiliser des ressources pour que perdure l'assistance du Fonds. La formation consacrée à la création d'associations villageoises d'épargne et de crédit compte parmi les plus importantes interventions en faveur d'un renforcement des capacités ayant été intensifiée grâce à l'assistance du Fonds. Dans bien des cas, des partenaires internationaux ont également parrainé des partenaires locaux agissant en tant que sous-traitants, dans des domaines comme la conception de programmes et la mise

en œuvre, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'établissement de rapports. Dans le nord de l'Ouganda, les groupes d'épargne ont été enregistrés auprès du gouvernement local et certains d'entre eux pourraient bénéficier d'un appui financier. Il s'ensuit alors qu'au terme de ses opérations, le Fonds laissera derrière lui des organisations communautaires viables à même de poursuivre les objectifs de mobilisation en vue de parvenir à une auto-assistance.

Le présent rapport d'évaluation atteste des grands progrès accomplis par les projets soutenus par le Fonds au nom de l'assistance aux victimes relevant de la compétence de la CPI. Ce rapport formule également des recommandations concrètes visant à améliorer et renforcer les programmes et la coordination qui apportent les ressources du Fonds aux communautés, et fait état des acquis dégagés en la matière.

Alors que le Fonds s'apprête à mettre en œuvre son nouveau Plan stratégique, il conviendra de faire une place de choix aux données concernant l'impact de ces projets, d'évaluer et de reproduire les modèles efficaces, ainsi que de passer à la vitesse supérieure pour atteindre davantage de victimes parmi les milliers qui nécessitent encore une assistance.



*Des bénéficiaires
du Fonds membres
d'une MUSO du
Sud-Kivu avec
KAF, le partenaire
du Fonds à Bagira
(RDC).*

*Photo de
J. McCleary-
Sills/ICRW.*

*Un bénéficiaire du
Fonds formé à la
photographie dans
un centre de
l'ACIAR à
Ndrele, mettant
ses compétences à
profit en Ituri
(RDC).*

*Photo de
J. McCleary-
Sills/ICRW.*



**COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT #114068**

**FONDS AU PROFIT DES VICTIMES : ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES
PROGRAMMES MENÉS DANS LE NORD DE L'UGANDA ET L'EST DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
VERS UNE APPROCHE POUR LES INTERVENTIONS À VENIR**

Historique et contexte

Le Statut de Rome a créé la Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») ainsi que le Fonds au profit des victimes (« le Fonds »), qui se sont tous deux engagés dans la dynamique mondiale visant à mettre fin à l'impunité et à promouvoir la paix et la justice pour les victimes. Le Statut de Rome est entré en vigueur en 2002 et l'Assemblée des États parties a établi le Fonds. La mission de justice réparatrice du Fonds est d'appuyer des programmes qui prennent en charge les préjudices découlant des crimes relevant de la compétence de la Cour, en aidant les victimes à retrouver une existence digne et à prendre part à la vie de leur communauté. Pour y parvenir, le Fonds est investi d'un double mandat. Le mandat consistant à exécuter les ordonnances de réparation rendues par la Cour au terme d'un verdict de culpabilité n'a pas encore été activé. Quant au mandat consistant à fournir des services d'assistance aux victimes relevant de la compétence de la Cour, il ne dépend pas de l'issue des procédures judiciaires et est mis en œuvre depuis 2008. Au titre de son mandat d'assistance, le Fonds peut apporter trois formes d'appui : réhabilitation physique, réhabilitation psychologique et soutien matériel. Il fait appel à des intermédiaires (partenaires locaux et internationaux) aux fins de l'exécution des prestations d'assistance.

Buts de l'évaluation des programmes

L'évaluation des programmes du Fonds vise à déterminer l'importance et évaluer l'impact des programmes conçus et mis en œuvre dans le nord de l'Ouganda et l'est de la République démocratique du Congo (RDC) depuis 2008. L'évaluation a pour but d'améliorer la performance des programmes et d'établir les fondements d'une reddition de comptes. Elle sera principalement utilisée à des fins de gestion et de décision. Le produit de l'évaluation doit servir de base pour revoir et finaliser les principaux documents concernant les programmes. Les résultats de l'évaluation des programmes permettront également d'éclairer le processus d'élaboration du Plan stratégique du Fonds pour 2013-2013, ainsi que les stratégies sous-tendant les programmes nationaux. La stratégie en Ouganda sera axée sur des méthodes propres à créer les conditions nécessaires à la durabilité des acquis une fois les programmes terminés. En RDC, la stratégie étudiera les options et les conditions pour renforcer les interventions et consolider les résultats.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation doit fournir une analyse approfondie, qui décrit la relation entre les interventions et leurs effets. Aux fins de cette évaluation des programmes, il est suggéré d'examiner les critères d'évaluation établis par l'OCDE-CAD dans ses principes pour l'évaluation de l'aide au développement : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Combiner des questions d'évaluation descriptives, normatives et établissant un lien de causalité permettra de mieux comprendre la logique des interventions, ainsi que la théorie du changement qui les guide. L'évaluation des programmes se veut un engagement formatif et tourné vers l'avenir, dont les conclusions guideront le Fonds au profit des victimes et feront de lui une organisation axée sur l'apprentissage.

Échéancier proposé

L'évaluation devrait prendre entre 30 et 80 jours et être menée en 2012-2013.

Critères pour l'appel d'offres

Les soumissionnaires peuvent être une entreprise ou un groupe d'évaluateurs chevronnés, n'ayant aucun lien direct ou indirect avec les partenaires ou projets actuels ou futurs du Fonds.

L'équipe proposée devra jouir d'une expérience avérée dans l'évaluation de programmes dans des contextes pertinents, y compris dans l'évaluation de projets et programmes portant sur la réhabilitation physique, la réhabilitation psychologique, le soutien psychologique, l'économie et les moyens de subsistance, la justice réparatrice et restauratrice, la justice transitionnelle, la santé publique, les questions de genre et les violences sexistes, les enfants, la paix et la réconciliation, ainsi que sur les questions relatives à la justice. L'équipe doit compter des évaluateurs capables de travailler dans des milieux aussi bien francophones qu'anglophones.

Annexe 2 : Domaines pris en compte aux fins de l'évaluation

Comme indiqué dans la troisième partie, cette étude a été conçue et analysée sur la base de six domaines d'évaluation. Les caractéristiques de chacun de ces domaines sont définies ci-dessous.

1) Pertinence

L'évaluation de la pertinence cherche à déterminer dans quelle mesure les activités des programmes sont adaptées aux besoins des bénéficiaires visés.

2) Efficacité

L'évaluation de l'efficacité cherche à déterminer dans quelle mesure les activités des programmes ont atteint les objectifs recherchés.

3) Efficience

L'évaluation de l'efficience d'un programme repose en grande partie sur une analyse comparative de toutes les activités, ainsi que sur le calcul du montant du résultat, des effets ou de l'impact obtenus par rapport au montant dépensé. En substance, la question principale est de savoir si l'approche utilisée est le plus directe (et la moins coûteuse) pour produire les résultats des programmes. La portée avec laquelle la présente évaluation a pu efficacement examiner l'efficience du point de vue de la rentabilité a été limitée par le manque de données concernant les effets obtenus et les dépenses engagées à ce titre. Toutefois, ce rapport fournit un cadre de discussions sur les signes d'efficience et les domaines où il conviendrait d'améliorer l'efficience de la mise en œuvre des activités des programmes.

4) Impact

L'évaluation de l'impact des activités des programmes nécessite de mesurer les réalisations réelles à l'aune des résultats souhaités pour chaque catégorie d'assistance. L'équipe chargée de l'évaluation a examiné des éléments qui favorisent ou entravent tant la durabilité des acquis dégagés grâce à l'assistance que la durabilité des activités elles-mêmes. Toutefois, en raison du manque de données, il n'a pas été possible de mener un examen objectif des impacts. La documentation concernant les programmes tend à se focaliser sur la réalisation des objectifs à court terme plutôt que sur l'impact de ces efforts. Par exemple, on connaît le nombre de sessions de soutien psychologique, mais pas la mesure dans laquelle les symptômes de traumatisme des bénéficiaires se sont améliorés. Ainsi, il existe très peu d'informations concernant l'impact des programmes, sauf lorsque les partenaires ont donné des indices anecdotiques de changement.

5) Durabilité

Aux fins de l'examen de la durabilité des activités des programmes, l'équipe chargée de l'évaluation a exploré des éléments qui favorisent ou entravent tant la durabilité des acquis dégagés grâce à l'assistance que la durabilité des activités elles-mêmes.

6) Coordination et mécanismes de suivi et d'évaluation

Ce domaine d'évaluation supplémentaire n'occupe pas une place centrale dans les principes dégagés par l'OCDE mais constitue un élément essentiel de la réussite et de l'échec des projets. Aussi, l'équipe chargée de l'évaluation l'a intégré aux autres domaines clés. Pour évaluer la coordination et les mécanismes de suivi et d'évaluation, l'équipe a examiné des données secondaires issues des rapports de projet, ainsi que des données primaires collectées au cours d'entretiens avec des partenaires d'exécution ainsi que le personnel du Fonds au siège et sur le terrain.

Annexe 3 : Évaluation des projets d'assistance menés par le Fonds en RDC et au nord de l'Ouganda

Partenaire d'exécution : Action for Living Together (ALT)

Lieu : Sud-Kivu, RDC

Financement apporté par le Fonds : 845 974 \$ du 1^{er} nov. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié de petites bourses et d'une réhabilitation psychologique ; on compte 1 200 bénéficiaires directs et 2 478 bénéficiaires indirects ; 10 MUSO (Mutuelles de Solidarité) ont été créées, et 5 séances consacrées aux MUSO ont été conduites ; les prestations d'aide à l'éducation affichent un taux de réussite de 71,3 %.

Activités : Accompagnement et thérapie pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ; octroi de microfinancement ; et approvisionnement en fournitures scolaires pour les enfants.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 1 200 (133 % des 900 personnes visées)

- ♦ Ratio : 62 % (femmes), 38 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+ (femmes), 5-17 (hommes)

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 2 478 (130 % des 1 900 personnes visées)

- ♦ Ratio : 59,6 % (femmes), 40,4 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-24 (femmes), 0-50 (hommes)

Partenaire d'exécution : Association de Mamans Anti-Bwaki (AMAB)

Lieu : Ituri, RDC

Financement apporté par le Fonds : 595 770 \$ du 1^{er} déc. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : 300 victimes de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien matériel et une réhabilitation psychologique en tant que bénéficiaires directs, tandis que 1 800 bénéficiaires indirects sont concernés ; 13 nouvelles MUSO ont été créées ; et 310 victimes ont participé à des séances de thérapie en communauté.

Activités : Accompagnement, thérapie, soutien psychosocial, visites à domicile pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ainsi que les femmes vulnérables ; suivi/soutien à l'intention des bénéficiaires d'AGR ; création d'une structure de développement communautaire qui propose des formations/entreprend des projets en matière de couture, d'agriculture et d'élevage d'animaux.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 290 (100 % des 290 personnes visées)

- ♦ Ratio : 97,5 % (femmes), 2,4 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+ (femmes), 25-50 (hommes)

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 1 740 (100 % des 1 740 personnes visées)

- ♦ Ratio : 77,6 % (femmes), 22,4 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50 (femmes), 18-50 (hommes)

Bénéficiaires des MUSO : 92 (48,9 % de femmes et 51,1 % d'hommes)

- ♦ # de MUSO : 81 ♦ Épargne : 14 385,81 \$
- ♦ # de participants : 1 097 (48,9 % de femmes et 51,1 % d'hommes)

Partenaire d'exécution : Réseau Haki na Amani (RHA)

Lieu : Ituri, RDC

Financement apporté par le Fonds : 1 417 960 \$ du 1^{er} nov. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : 800 personnes bénéficient d'un soutien psychologique ; 10 500 victimes bénéficient d'un soutien matériel ; 40 000 membres de communautés bénéficient d'activités de réconciliation communautaire ; 581 personnes bénéficient d'une thérapie psychosociale, parmi lesquelles 500 bénéficiaires ont assisté à des séances de suivi ; 237 individus ont pu accéder à des services médicaux.

Activités : Identification de victimes en vue de leur apporter un soutien psychosocial et un soutien matériel.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : âge et genre ne pouvant être vérifiés.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : âge et genre ne pouvant être vérifiés.

Partenaire d'exécution : Coopération internationale (COOPI) RDC

Lieu : Ituri, RDC

Financement apporté par le Fonds : 1 391 257 \$ du 1^{er} nov. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : Des filles associées à des groupes armés et leurs bébés ont bénéficié ou bénéficient d'un programme d'études accélérées et d'un soutien matériel pour réintégrer le système scolaire en Ituri ; on compte 596 bénéficiaires directs et 1 300 bénéficiaires indirects ; 52 filles sont retournées à l'école ; 106 filles-mères ont suivi une formation et reçu des kits de démarrage ; par ailleurs, 112 anciens enfants soldats ont reçu des informations concernant les MUSO afin de les aider dans leurs AGR et les faire participer à une thérapie en communauté.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 596

- ♦ Ratio : 76,2 % (femmes), 23,8 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 18-50 (femmes), 18-24 (hommes)

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 600

- ♦ Ratio : 50 % (femmes), 50 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non disponible.

Partenaire d'exécution : Catholic Relief Services (CRS) et bénéficiaires

Lieu : Sud-Kivu, RDC

Financement apporté par le Fonds : 600 000 \$ du 11 déc. 2009 au 10 août 2013

Objectif : on compte 1 929 bénéficiaires directs des projets du CRS visant à fournir un soutien médical aux survivants, à aider à résoudre pacifiquement les situations de conflit et à apporter un soutien aux communautés d'épargne et de prêts internes ; 102 situations de conflit ont été identifiées, et 54 ont été réglées par des voies pacifiques ; parmi les 64 communautés d'épargne et de prêts internes, 220 membres ont investi dans des AGR, 321 dans du bétail et huit dans la location de terrains communs.

Activités prévues : Les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien en cas d'opération chirurgicale destinée à réparer les fistules et d'autres préjudices physiques graves liés aux sévices subis ; les victimes de violences sexuelles reçoivent des soins psychosociaux ; les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes ont une meilleure connaissance de la violence sexuelle au sein de leur communauté ; et des communautés prenant part aux activités de sensibilisation communautaires appliquent les techniques pacifiques de résolution de conflits intracommunautaires.

Nombre de bénéficiaires directs attendus : 2 225

- ♦ Ratio : 78 % (femmes), 22 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50+ (femmes), 18-50 (hommes)

Nombre de bénéficiaires indirects attendus : 14 150

- ♦ Ratio : 64 % (femmes), 36 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50+

Formation de bénéficiaires :

- ♦ Chefs communautaires : 227 (45,4 % de femmes, 54,6 % d'hommes)
- ♦ Agents de liaison communautaire : 492 (100 % de femmes)
- ♦ Prestataires de soins médicaux : 100 (30 % de femmes, 70 % d'hommes)
- ♦ Leaders d'opinion : 126 (100 % d'hommes)

Partenaire d'exécution : Kataliko Actions pour l'Afrique (KAF)

Lieu : Sud-Kivu, RDC

Financement apporté par le Fonds : 371 657 \$ du 1^{er} nov. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : Les victimes de torture et de mutilations bénéficient d'un soutien psychologique et d'une formation professionnelle ; on compte 250 bénéficiaires directs et 1 236 bénéficiaires indirects ; 20 MUSO ont été créées ; 58 victimes bénéficient d'un soutien psychologique, et 12 d'entre elles montrent des signes d'amélioration ; 68 victimes ont eu accès à des soins médicaux ; 123 enfants vont désormais à l'école.

Activités : Adhésion au régime communautaire d'assurance maladie (mutuelle de santé) pour les bénéficiaires de microfinancement ; aide et thérapie psychologiques pour les familles de victimes ; organisation et suivi des MUSO ; et soutien à l'éducation des enfants de bénéficiaires.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 250 (312,5 % des 80 personnes visées)

♦ Ratio : 70 % (femmes), 30 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 1 236 (312,9 % des 396 personnes visées)

♦ Ratio : 62,2 % (femmes), 37,8 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50

Partenaire d'exécution : Appui à la communication interculturelle et à l'autopromotion rurale (ACIAR)

Lieu : Ituri, RDC

Financement apporté par le Fonds : 1 053 404 \$ du 1^{er} nov. 2008 au 30 juin 2014

Résultats : 400 enfants et jeunes anciennement associés à des groupes armés ; 200 enfants et jeunes rendus vulnérables du fait de la guerre (par ex. des orphelins) ; 400 personnes issues de familles prenant soin d'enfants que la guerre a rendus orphelins ; un total de 524 bénéficiaires directs et 4 716 bénéficiaires indirects ; 123 MUSO ont reçu un suivi ; 175 nouveaux bénéficiaires ont été identifiés et suivent actuellement une formation professionnelle ; cinq séances de thérapie en communauté ont été organisées.

Activités : Écoute psychosociale et accompagnement en matière de réintégration familiale pour les victimes ; soutien psychosocial pour les enfants ; identification des besoins matériels des bénéficiaires ; formation et distribution de kits aux bénéficiaires ; et sensibilisation des communautés aux MUSO.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 524 (100 % des 524 personnes visées)

♦ Ratio : 27,3 % (femmes), 72,7 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : 18-24

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 4 716 (100 % des 4 716 personnes visées)

♦ Ratio hommes/femmes : information non disponible.
♦ Tranche d'âge (en années) : non disponible.

Bénéficiaires des MUSO : 264

♦ # de MUSO : 101 ♦ # de participants : 3 375
♦ Épargne des boîtes vertes : 44 731,67 \$
♦ Épargne des boîtes rouges : non disponible.

Partenaire d'exécution : Watoto

Lieu : Districts de Gulu, de Kitgum, de Pader, de Lamwo, de Lira et d'Amuru (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 417 000 000 shillings ougandais du 20 janv. 2011 au 19 avril 2013

Résultats : Watoto fournit une réhabilitation médicale aux victimes identifiées dans le cadre d'autres projets du Fonds et dont les besoins étaient trop importants pour être pris en charge dans le cadre des interventions en cours ; on compte 152 bénéficiaires directs et 795 bénéficiaires indirects ; ce trimestre, 23 bénéficiaires ont suivi plusieurs types de traitements, cinq nouveaux bénéficiaires ont été identifiés, et cinq patients blessés par des fragments de bombe ont été traités.

Activités : Assistance aux victimes (amputation, balles logées/fragments de bombe, perte de la vue ou des dents, brûlure, plaie chronique, infection osseuse, mutilations faciales (pour les femmes).

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 152

- ♦ Ratio : 38,2 % (femmes), 61,8 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 795

- ♦ Ratio : 48,9 % (femmes), 51,1 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non fourni.

Partenaire d'exécution : CARE International Ouganda

Lieu : Districts d'Adjumani, d'Agago, d'Amuru, de Gulu, de Kitgum, de Lamwo, de Nwoya, d'Alebtong, de Lira, d'Oyam et d'Otuke (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 3 228 683 029 shillings ougandais du 2 déc. 2008 au 1^{er} juin 2013

Résultats : La subvention octroyée à CARE a pris fin en avril 2013 et les projets se terminent ; 6 104 victimes directes de la guerre et 4 277 victimes indirectes ont été touchées ; tous les partenaires ont suivi une formation en matière de gouvernance, de contrôle interne, et de gestion et d'élaboration de programmes ; 290 groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit ont été mobilisés, formés et équipés ; au total, 3 541 victimes directes et indirectes de la guerre ont bénéficié d'un soutien psychologique ; au total, 223 victimes directes nécessitant une réhabilitation physique ont déjà reçu un traitement et été opérées.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 6 104

- ♦ Ratio : 52,1 % (femmes), 47,9 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50+
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : veuves, anciens combattants, orphelins, personnes handicapées, filles-mères, enfants nés en captivité, enfants chefs de famille ; les victimes de mutilations physiques, de mariage forcé précoce, de refus d'accès à l'éducation, de torture, de viol ; ainsi que les personnes vivant avec le VIH, blessées par des bombes, ou souffrant de plaies ouvertes et de brûlures.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 4 277

- ♦ Ratio : 55,6 % (femmes), 44,4 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non fourni.
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : membres de la communauté ayant placé leurs économies dans les associations villageoises d'épargne et de crédit, participant à la consolidation de la paix et bénéficiant d'un soutien psychosocial.

Partenaire d'exécution : Fondation AVSI

Lieu : nord de l'Ouganda

Financement apporté par le Fonds : 439 575 € du 1^{er} oct. 2008 au 31 oct. 2013

Résultats : Mise en œuvre de deux projets avec le Fonds depuis 2008, l'un pour identifier et mobiliser les victimes nécessitant une réhabilitation physique (avec le partenaire du Fonds Interplast), et l'autre pour poser des prothèses à des victimes au centre GROW à Gulu (Ouganda) ; 113 bénéficiaires directs et 2 930 bénéficiaires indirects ont été atteints ; 110 personnes amputées et d'autres personnes handicapées par suite de la guerre ont été évaluées ; 102 prothèses et orthèses ont été fabriquées et livrées ; au total, 32 bénéficiaires directs et 17 bénéficiaires indirects ont été soignés au centre GROW ; au total, 18 bénéficiaires directs ont profité d'un accompagnement individuel.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 1 109

- ♦ Ratio : 39,7 % (femmes), 60,3 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50+
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : personnes amputées et personnes handicapées par suite de la guerre, et victimes de : brûlure, mutilations faciales et troubles post-traumatiques.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 2 887

- ♦ Ratio : 57,7 % (femmes), 42,3 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non disponible.
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : membres des familles des bénéficiaires directs.

Partenaire d'exécution : Centre pour les victimes de la torture (CVT) Ouganda

Lieu : Districts de Gulu, de Kitgum, d'Amuria et de Lira (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 1 863 924 518 shillings ougandais du 30 oct. 2009 au 29 oct. 2013

Résultats : On compte 408 bénéficiaires directs et 20 140 bénéficiaires indirects ; 40 séances de thérapie mixte ont été organisées à l'intention de 29 femmes et 12 hommes (soit 41 personnes, dont un couple) ; ce trimestre, on compte 36 nouveaux clients ; les partenaires et intervenants ont été supervisés pendant une formation officielle de 72 heures, réparties sur neuf sessions ; 39 sessions de supervision ont été organisées.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 367

- ♦ Ratio : 66,2 % (femmes), 33,8 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : survivants de torture, enfants soldats, victimes des violences de la guerre ou de torture sexuelle/violences sexistes, anciens combattants.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 1 835

- ♦ Ratio : non fourni
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non fourni.
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : membres des familles des bénéficiaires directs.

Partenaire d'exécution : Northeast Chili Producers Association (NECPA)

Lieu : Districts de Lira et d'Amuria (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 865 544 000 shillings ougandais du 1^{er} déc. 2008 au 30 mai 2013

Résultats : Une assistance agricole a été fournie aux victimes dans les sous-régions Lango et Teso du nord de l'Ouganda ; 3 261 bénéficiaires directs et 4 345 bénéficiaires indirects ont augmenté leur production alimentaire et la sécurité de leur revenu, et ont suivi des thérapies psychosociales ; 28 sessions de suivi ont eu lieu pour donner suite aux thérapies psychosociales, touchant ainsi 265 victimes ; 25 filles qui avaient été enlevées sont désormais en mesure de répondre à leurs besoins ; la disponibilité alimentaire et la sécurité des revenus des ménages ont augmenté de 85 % ; 100 % des associations villageoises d'épargne et de crédit fonctionnent et sont opérationnelles ; 95 % des bénéficiaires ont suffisamment de nourriture pour les sept prochains mois ; 25 filles qui avaient été enlevées sont en mesure de répondre à leurs besoins de base en vendant leur production hebdomadaire.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 3 261

♦ Ratio : 48 % (femmes), 52 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+

♦ Types de bénéficiaires concernés : personnes ayant subi un préjudice physique ou mental, personnes qui avaient été enlevées, victimes de viol, victimes de blessure de guerre spécifique, personnes âgées, orphelins, veufs et veuves, personnes malades, enfants chefs de famille, filles-mères, parents élevant seuls leurs enfants, anciens combattants et personnes handicapées.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 4 345

♦ Ratio : 47,5 % (femmes), 52,5 % (hommes) ♦ Tranche d'âge (en années) : non disponible.

♦ Types de bénéficiaires concernés : enfants, personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie psychologique, proches et parents de personnes qui avaient été enlevées, personnes âgées, orphelins, handicapés et anciens combattants.

Partenaire d'exécution : Diocese of Northern Uganda (DNU)

Lieu : Districts de Gulu et d'Amuru (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 525 856 200 shillings ougandais du 5 nov. 2008 au 4 nov. 2013

Résultats : DNU propose des sessions de « guérison des mémoires » à plusieurs centaines de victimes, lors desquelles les groupes parlent collectivement de leurs expériences pendant la guerre ; DNU accorde des bourses d'études aux enfants ayant été enlevés ou blessés, ou dont les parents ont été tués pendant la guerre ; on compte 12 151 bénéficiaires directs et 7 762 bénéficiaires indirects ; les économies réalisées par les associations villageoises d'épargne et de crédit ont augmenté, et ont permis aux participants de lancer leurs propres commerces ; les revenus et la sécurité alimentaire ont considérablement augmenté ; et au total, les sessions de « guérison des mémoires » ont réuni 33 participants (22 femmes et 11 hommes) à Ongako, Koch Goma et Coorom.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 1 144

- ♦ Ratio : 58,7 % (femmes), 41,3 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 5-50+ (femmes), 0-50+ (hommes)
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : orphelins, filles-mères, enfants nés en captivité, personnes amputées, victimes d'autres préjudices physiques, de traumatisme de guerre (par ex. mines terrestres, torture).

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 7 106

- ♦ Ratio : 63,2 % (femmes), 36,8 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non fourni.

Partenaire d'exécution : Coopération internationale (COOPI) Ouganda

Lieu : Districts d'Oyam et de Pader (Ouganda)

Financement apporté par le Fonds : 390 000 € du 28 nov. 2008 du 27 avril 2014

Résultats : COOPI a fourni des soins médicaux et psychologiques à des femmes ayant subi des violences sexuelles et sexistes, et a organisé des sessions de sensibilisation pour informer les chefs de communauté de la nature des violences sexuelles et sexistes et des droits des victimes ; on compte 6 246 bénéficiaires directs et 732 772 bénéficiaires indirects ; les sessions de sensibilisation ont touché 130 villages et 30 écoles, soit 9 925 personnes au total ; les sujets abordés concernaient les droits des femmes, les violences domestiques, les rôles sexospécifiques et la prévention du VIH ; 16 groupes de travail sur les violences sexistes ont reçu une formation sur le thème « Droits de l'homme et réponse juridique aux violences sexuelles et sexistes » ; les quatre centres de soutien ont traité 311 cas et toutes leurs lignes téléphoniques sont restées opérationnelles ; 318 survivants ont bénéficié des services de COOPI allant de l'aide psychosociale au soutien matériel ; sur les 102 personnes ayant survécu à des viols, 76 ont pu recevoir un traitement post-exposition.

Nombre de bénéficiaires directs à ce jour : 6 246

- ♦ Ratio : 76 % (femmes), 24 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : 0-50+
- ♦ Types de bénéficiaires concernés : survivants de violences sexuelles et sexistes et groupes de travail / militants communautaires.

Nombre de bénéficiaires indirects à ce jour : 732 722

- ♦ Ratio : 53,5 % (femmes), 46,5 % (hommes)
- ♦ Tranche d'âge (en années) : non disponible.

Annexe 4 : Liste exhaustive des projets d'assistance du Fonds

POINT SUR LES PROJETS D'ASSISTANCE DU FONDS

Numéro(s) du projet mené en RDC	Partenaire(s)	Lieu	Durée du projet	Fonds affectés	Financé par	Description et commentaires
TFV/DRC/2007/R1/001 TFV/DRC/2007/R1/031 TFV/DRC/2007/R2/036	Catholic Relief Services (CRS) et ses sous-traitants	Sud-Kivu et Nord-Kivu	11 déc. 2009 – 10 août 2013	600 000 \$	Danemark Allemagne Finlande Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> On compte 1 929 bénéficiaires directs des projets du CRS visant à fournir un soutien médical aux survivants, à aider à résoudre pacifiquement les situations de conflit et à apporter un soutien aux communautés d'épargne et de prêts internes ; 102 situations de conflit ont été identifiées, et 54 ont été réglées par des voies pacifiques ; Parmi les 64 communautés d'épargne et de prêts internes, 220 membres ont investi dans des AGR, 321 dans du bétail et huit dans la location de terrains communs.
TFV/DRC/2007/R1/019	Missionnaires D'Afrique	Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	742 864 \$	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants et les jeunes associés à des forces armées ou rendus vulnérables du fait de la guerre ont bénéficié de l'initiative « L'École de la Paix » ; 14 850 personnes bénéficient directement et 30 270 personnes indirectement des projets visant à restaurer une culture de la paix ; 100 % des directeurs d'école et des professeurs sont convenus d'apporter leur coopération au projet ; 60 journées portes ouvertes ont été organisées pour atteindre plus de bénéficiaires ; 594 écoliers ont désormais animé des ateliers sur la paix.
TFV/DRC/2007/R1/021	ALT	Sud-Kivu	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	845 974 \$	Danemark Finlande Norvège Royaume-Uni Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié de petites bourses et d'une réhabilitation psychologique ; On compte 1 200 bénéficiaires directs et 2 478 bénéficiaires indirects ; 10 MUSO (Mutuelles de Solidarité) ont été créées, et 5 séances consacrées aux MUSO ont été conduites ; Les prestations d'aide à l'éducation affichent un taux de réussite de 71,3 %.
TFV/DRC/2007/R1/022	AMAB	Ituri	1 ^{er} déc. 2008 – 30 juin 2014	595 770 \$	Finlande Norvège Allemagne Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> 300 victimes de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien matériel et une réhabilitation psychologique en tant que bénéficiaires directs, tandis que 1 800 bénéficiaires indirects sont concernés ; 13 nouvelles MUSO ont été créées ; 310 victimes ont participé à des séances de thérapie en communauté.
TFV/DRC/2007/R1/004 TFV/DRC/2007/R2/027	Réseau Haki Na Amani (RHA)	Ituri	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	1 417 960 \$	Panier commun Pays-Bas Estonie	<ul style="list-style-type: none"> 800 personnes bénéficient d'un soutien psychologique ; 10 500 victimes bénéficient d'un soutien matériel ; 40 000 membres de communautés bénéficient d'activités de réconciliation communautaire ; 581 personnes bénéficient d'une thérapie psychosociale, parmi lesquelles 500 bénéficiaires ont assisté à des séances de suivi ; 237 individus ont pu accéder à des services médicaux.

POINT SUR LES PROJETS D'ASSISTANCE DU FONDS

Numéro(s) du projet mené en RDC	Partenaire(s)	Lieu	Durée du projet	Fonds affectés	Financé par	Description et commentaires
TFV/DRC/2007/R2/028 TFV/DRC/2007/R2/029	COOPI	Ituri	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	1 391 257 \$	Danemark Finlande Allemagne Norvège Royaume-Uni panier commun	<ul style="list-style-type: none"> • Des filles associées à des groupes armés et leurs bébés ont bénéficié ou bénéficient d'un programme d'études accélérées et d'un soutien matériel pour réintégrer le système scolaire en Ituri ; • On compte 596 bénéficiaires directs et 1 300 bénéficiaires indirects ; • 52 filles sont retournées à l'école ; • 106 filles-mères ont suivi une formation et reçu des kits de démarrage ; • Par ailleurs, 112 anciens enfants soldats ont reçu des informations concernant les MUSO afin de les aider dans leurs AGR et les faire participer à une thérapie en communauté.
TFV/DRC/2007/R2/026 TFV/DRC/2007/R2/030	ACIAR	Ituri	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	1 053 404 \$	Panier commun et Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> • 400 enfants et jeunes anciennement associés à des groupes armés ; • 200 enfants et jeunes rendus vulnérables du fait de la guerre (par ex. des orphelins) ; • 400 personnes issues de familles prenant soin d'enfants que la guerre a rendus orphelins ; • Un total de 524 bénéficiaires directs et 4 716 bénéficiaires indirects ; • 123 MUSO ont reçu un suivi ; • 175 nouveaux bénéficiaires ont été identifiés et suivent actuellement une formation professionnelle ; • Cinq séances de thérapie en communauté ont été organisées.
TFV/DRC/2007/R2/032	KAF	Sud-Kivu	1 ^{er} nov. 2008 – 30 juin 2014	371 647 \$	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> • Les victimes de torture et de mutilations bénéficient d'un soutien psychologique et d'une formation professionnelle ; • On compte 250 bénéficiaires directs et 1 236 bénéficiaires indirects ; • 20 MUSO ont été créées ; • 58 victimes bénéficient d'un soutien psychologique, et 12 d'entre elles montrent des signes d'amélioration ; • 68 victimes ont eu accès à des soins médicaux ; • 123 enfants vont désormais à l'école.
TFV/DRC/2007/R2/043	CAF	Nord-Kivu	12 mois	35 000 \$	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet assurera une réhabilitation psychologique et économique aux femmes victimes de violences sexuelles sur le territoire de Beni, et ce, grâce à des activités impliquant les victimes dans leur communauté. À long terme, le projet entend contribuer à la transformation sociale, à la paix et à la prévention des crimes.
TOTAL : 14 projets en cours en RDC (sur les 16 approuvés)					72 735 bénéficiaires directs (estimation)	

POINT SUR LES PROJETS D'ASSISTANCE DU FONDS

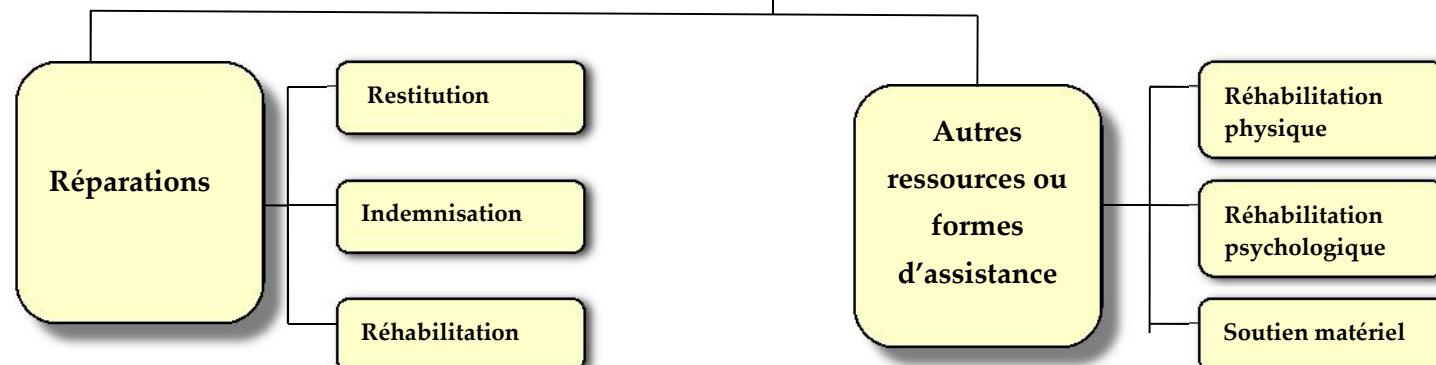
Numéro(s) du projet mené dans le nord de l'Ouganda	Partenaire(s)	Lieu	Durée du projet	Fonds affectés	Financé par	Description et commentaires
TFV/UG/2007/R1/003	CARE International Ouganda	Districts d'Adjumani, d'Agago, d'Amuru, de Gulu, de Kitgum, de Lamwo, de Nwoya, d'Alebtong, de Lira, d'Oyam et d'Otuke	2 déc. 2008 – 1 ^{er} juin 2013	3 228 683 029 shillings ougandais	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> La subvention octroyée à CARE a pris fin en avril 2013 et les projets se terminent ; 6 104 victimes directes de la guerre et 4 277 victimes indirectes ont été touchées ; Tous les partenaires ont suivi une formation en matière de gouvernance, de contrôle interne, et de gestion et d'élaboration de programmes ; 290 groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit ont été mobilisés, formés et équipés ; Au total, 3 541 victimes directes et indirectes de la guerre ont bénéficié d'un soutien psychologique ; Au total, 223 victimes directes nécessitant une réhabilitation physique ont déjà reçu un traitement et été opérées.
TFV/UG/2007/R1/005						
TFV/UG/2007/R1/006						
TFV/UG/2007/R1/016						
TFV/UG/2007/R1/020						
TFV/UG/2007/R1/025						
TFV/UG/2007/R2/035						
TFV/UG/2007/R1/014b	Watoto	Districts de Gulu, de Kitgum, de Pader, de Lamwo, de Lira et d'Amuru	20 janv. 2011 – 19 avril 2013	417 000 000 shillings ougandais	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> Watoto fournit une réhabilitation médicale aux victimes identifiées dans le cadre d'autres projets du Fonds et dont les besoins étaient trop importants pour être pris en charge dans le cadre des interventions en cours ; On compte 152 bénéficiaires directs et 795 bénéficiaires indirects ; Ce trimestre, 23 bénéficiaires ont suivi plusieurs types de traitements, cinq nouveaux bénéficiaires ont été identifiés, et cinq patients blessés par des fragments de bombe ont été traités.
TFV/UG/2007/R1/014c	Centre pour les victimes de la torture (CVT)	Districts de Gulu, de Kitgum, d'Amuria et de Lira	30 oct. 2009 – 29 oct. 2013	1 863 924 518 shillings ougandais	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> On compte 408 bénéficiaires directs et 20 140 bénéficiaires indirects ; 40 séances de thérapie mixte ont été organisées à l'intention de 29 femmes et 12 hommes (soit 41 personnes, dont un couple) ; Ce trimestre, on compte 36 nouveaux clients ; Les partenaires et intervenants ont été supervisés pendant une formation officielle de 72 heures, réparties sur neuf sessions ; 39 sessions de supervision ont été organisées.
TFV/UG/2007/R1/018 TFV/UG/2007/R2/042	AVSI	Nord de l'Ouganda	1 ^{er} nov. 2008 – 31 oct. 2013	439 575 €	Panier commun	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de deux projets avec le Fonds depuis 2008, l'un pour identifier et mobiliser les victimes nécessitant une réhabilitation physique (avec le partenaire du Fonds Interplast), et l'autre pour poser des prothèses à des victimes au centre GROW à Gulu (Ouganda) ; 113 bénéficiaires directs et 2 930 bénéficiaires indirects ont été atteints ; 110 personnes amputées et d'autres personnes handicapées par suite de la guerre ont été évaluées ; 102 prothèses et orthèses ont été fabriquées et livrées ; Au total, 32 bénéficiaires directs et 17 bénéficiaires indirects ont été soignés au centre GROW ; Au total, 18 bénéficiaires directs ont profité d'un accompagnement individuel.

Annexe 5 : Cadre des programmes du Fonds

Mission : Appuyer des programmes destinés à prendre en charge les préjudices découlant des crimes relevant de la compétence de la CPI, en aidant les victimes à retrouver une existence digne et à prendre part à la vie de leur communauté.

Buts :

- Identifier et mieux faire connaître la situation des victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ;
- Mobiliser des ressources et des partenaires pour avoir accès à ces victimes et les aider à reconstruire leur existence ainsi que leur communauté ;
- Défendre et favoriser une réconciliation respectueuse de la dignité de chacun au sein des familles, des communautés et des États touchés, en déployant des efforts afin d'empêcher que de tels crimes ne se reproduisent à l'avenir.



Thèmes transversaux :

- Favoriser la réconciliation communautaire et l'acceptation ; et reconstituer les réseaux de protection communautaires.
- Tenir compte de la dimension sexospécifique pour traiter de l'incidence des violences sexistes et autres violences sexuelles à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants.
- Intégrer et réhabiliter les enfants soldats et les victimes d'enlèvement au sein de leur communauté, notamment en appuyant des mesures mettant en jeu plusieurs générations.
- Aborder les problèmes liés à la stigmatisation, à la discrimination ou au traumatisme subis par les victimes.